



AVANT PROPOS

Vous avez entre les mains la dernière édition du Guide de l'O.T.M.. La mise à jour de ce fascicule a été réalisée, sons le contrôle de la Commission Fédérale des Arbitres, Marquens, Chronométreurs et Opérateurs des 24 secondes et a bénéficié du précieux concours de Monsieur Bernard LEJADE.

Il a pour objectifs essentiels d'une part, d'uniformiser la pratique des Officiels de Table de Marque, d'autre part, d'être un guide pour les diverses missions de formation.

Le nouveau règlement de jeu 2008 compléré par des interprétations de la F.I.B.A. a modifié plusieurs articles et ainsi créé de nouvelles dispositions et obligations pour les 0.T.M.

L'ensemble de ces modifications et dispositions a été repris dans ce manuel.

Bien entendu, en cas de litige, <u>seul le règlement officiel de Basset Ball</u> doit servir de référence.

Je vous laisse le soin de le déconvair et vous en sonhaite la meilleure utilisation possible.

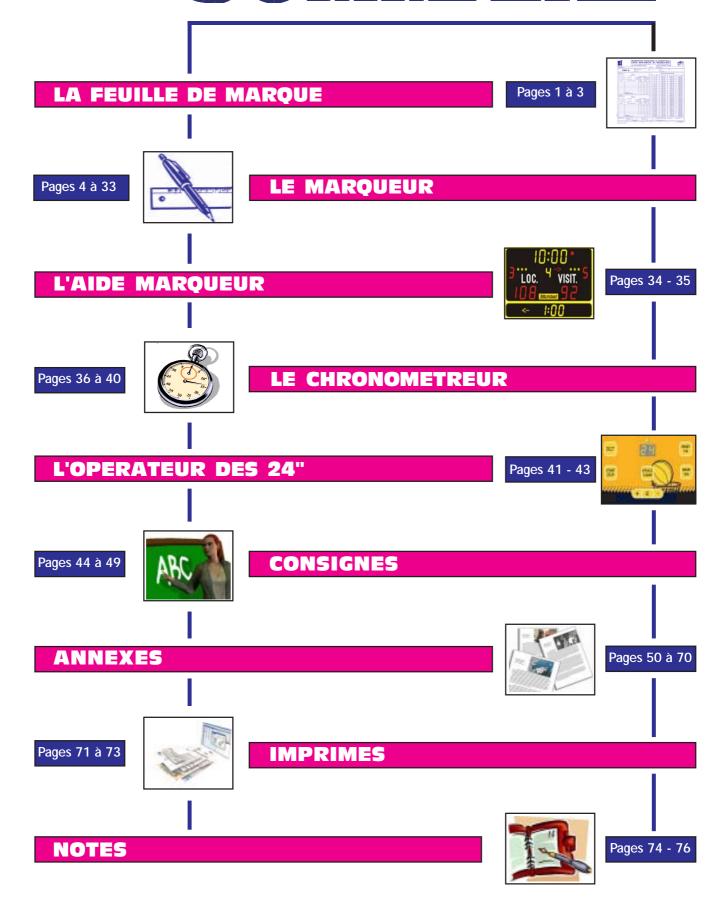
Jean-François FAVAUDON Responsable O.T.M. C.F.A.M.C.

Ce document a été réalisé avec le concours de :

Bernard LEJADE

Corinne SAR
Sophie BRODU
Christophe BURKHART
Béatrice CURCULOSSE
Estelle GILBERTIER
Sylviane JOLY
Sylvie THARREAU
Fanny Jean AUMERSIER
François-Xavier FAVAUDON
Emmanuel LANCELEUX
Daniel MELLINA
Michel BERNU
Bernard MICHON
Philippe PROLA

50MMAIRE



LA FEUILLE DE MARQUE



LE RECTO DE LA FEUILLE DE MARQUE



FÉDÉRATION FRANÇAISE de BASKET-BALL LIGUE NATIONALE de BASKET-BALL



117, rue du Château-des-Rentiers - B.P. 18 - 75622 PARIS CEDEX 13 Tél. 01 53 94 27 50 Fax 01 53 94 27 69

ÉQUIPE A	RUIPE A:						(CON	TRE		É	QUI	PE B	;									
PF	RO A		contre itre											eure					oitre				_
Equipe A														M	٩R	QUE	COU	RA	NTE				
Temps morts									╽┟	_	Т	_			Т		Π,	^	D			В	_
	Public 1" mi-temps	ité :_						-		A	-	В		Α	_	В		4	В	A			
	-	ο F		utes				_		-	1	1		4	-	41		81		-	121	-	_
	2º mi-temps	O []	2 3	4	3) L	1 2	3	4	1	-	3	3		4	\rightarrow	42	-	82	82	\parallel	122	_	-
	Prolongations	① [1	2 3	4	a [1 2	3	4	╽┟	-	4	4	\dashv		\rightarrow	44	-	84	-		124	_	_
	Noms des joueu		Nº	en		Fau	tes		1 1	-	5	5	\exists	4	5	45		85	85		125	125	_
Licence	ryoms des joueu	15	IN.	jeu	1	2 3	4	5			6	6		4	6	46		86	86		126	126	
<u> </u>			-		+	+	+	+			7	7		4	7	47		87	87		127	127	
				-	+	+	+	+			8	8		4	8	48		88	88		128	128	
	9 9 49 49 89 89 129 129																						
	10 10 50 50 90 90 130 130																						
	11 11 51 51 91 91 131 131																						
											12	12		5	2	52		92	92		132	132	
				-	-	+	+	+	[13	13		5	3	53		93	93		133	133	
					-	+	+	Н			14	14		5	4	54		94	94		134	134	
				-	+	+	+	+	1		15	15		5	5	55		95	95		135	135	
					\pm	+			1		16	16		5	6	56		96	96		136	136	
	Entraîneur						1				17	17		5	7	57		97	97		137	137	
	Entraîneur adjoint										18	18		5	8	58		98	98		138	138	
									, [19	19		6	9	59		99	99		139	139	
Equipe B								_			20	20		6	0	60		100	100		140	140	
Temps morts	Coule	ur :							П		21	21		6	1	61		101	101		141	141	
l —		cité :_							П		22	22		6	2	62		102	102		142	142	
	1" mi-temps		E	autes	ď'é	quip	е				23	23		6	3	63		103	103		143	143	
	2° mi-temps	① [·	1 2 3	4	3 [1 2	3	4			24	24		6	4	64		104	104		144	144	
]	□ □	100	ia.	o r	4 0					25	25		6	5	65		105	105		145	145	
	Prolongations	(a) [1 2 3	4	<u>ම</u> [1 2	3	4			26	26		6	6	66		106	106		146	146	
Linance	Noms des joueu	ire	N°	en		Fau	tes] [27	27		6	7	67		107	107		147	147	
Licence	Ivoms des jodec	II S	IV	jeu	1	2 3	4	5			28	28		6	8	68		108	108		148	148	
					+	+	+	+	1		29	29		6	9	69		109	109		149	149	
				-	+	+	+	+			30	30		7	0	70		110	110		150	150	
					+	+	+	+			31	31		7	1	71		111	111		151	151	
					1	+	1		1 1		32	32	-	7	2	72		112	112		152	152	
									1		33	33		7	3	73		113	113		153	153	
											34	34		7	4	74		114	114		154	154	
					4				1		35	35		7	5	75		115	115		155	155	
					-	+	+	+			36	36		7	6	76		116	116		156	156	
					-	+	+	+	1		37	37		7	7	77		117	117		157	157	
				-	\dashv	+	+	+	1 1		38	38		7	8	78		118	118		158	158	
	Entraineur		1		_	+	+	+	1 1		39	39		7	9	79		119	119		159	159	
	Entraîneur adjoint] [40	40		8	10	80		120	120		160	160	
									,														
RÉSULTATS	Période ①: A		В	_ P	ério	de (2): /	Δ		В		- F	RÉSU	JLTA'	ΓF	INAL	Equ	ipe /	Α	Equi	ре Е		_
	Période ③: A		В									-]											
		ongatio						۵		В.		_ E	quip	e gag	ına	nte							100
Signature du merqu	seur Signatura de l'aide-marque	ir Signa	tare du chro	cométre	t S	grature	de l'ap	éntaur i	óes 24°	Signa	ture de	raide-	arbitre	Signeta	e de	l'aide-arbitre	Si	grature	de l'arbitre	Sign or (an	ature d i de l'ei cas de r	lu capitain straineur éclamerior	ii S
	'																-			-			

LE VERSO DE LA FEUILLE DE MARQUE

RÉSERVES :								SIGNATURES
								° arb.
							2	arb.
							3	arb.
							С	ap. A
							c	ap. B
FAUTES TECHNIQU	ES ET DISQUALIFIAN	NTES					Je	confirme la lies) fauteis) squalifiante(s) avec rapport
N	ОМ	Nº licence	Equipe		Nature*		et	rapport suit.
			A - B	FT - F	D sans rapport - FD avec	rappo	ort 1	SIGNATURES " arb.
Motif								410.
Motif			A - B	FT - F	D sans rapport - FD avec	rappo	ort 2	arb.
			A - B	FT - F	D sans rapport - FD avec	rappo	ort 3	arb.
Motif			A - B	ET - E	D sans rapport - FD avec	ranne		ap. A
Motif				1	O sains rapport - 1 O avec	гаррс	C	ар. В
RÉCLAMATIONS :					Α		Re	eçu Chèque Numéro :
				-			su	ır Banque :
			,					
							de	• €
								SIGNATURES
							1'	arb.
							2*	arb.
							3	arb.
								ap. A (en jeu) u entraîneur*
							C	ap. B (en jeu)
INCIDENTS				Motif			- 0	u entraîneur*
avant								
ayant eu lieu pendan après	la rencontre et qu	ui feront l'objet d'ur	rapport					
Signature 1° arbitre	Signature 2° arbitre	Signatu 3' arbitr	ire re		Signature Capitaine A		Signatur Capitaine	
OFFICIELS, RESPON	SABLE DE L'ORGANI	ISATION, DÉLÉGU	JÉ AUX O	FFICIELS	ET MÉDECIN			
	NOMS		A	DRESSES		Nº	ficence	Groupement sportif
1" arbitre								
2° arbitre								
3º arbitre								
Marqueur								
Aide-marqueur								
Chronométreur								
Opérateur 24 "								
Resp. de l'organisation								
Délégué aux officiels								
Médecin								

^{*} Rayer la mention inutile

LE MARQUEUR



LE MARQUEUR

Ses principales fonctions sont la tenue de la feuille de marque et la manipulation de l'indicateur de possession alternée (flèche), la gestion des remplacements et des Temps-morts.

I. LA TENUE DE LA FEUILLE DE MARQUE



Consignes générales

- A. Toutes les inscriptions sur la feuille de marque doivent être faites en majuscules d'imprimerie et lisibles.
- B. Il est recommandé au Marqueur d'utiliser deux stylos de couleurs différentes.
- 1. Avant la rencontre, toutes les inscriptions seront de préférence de couleur **NOIRE**, y compris les croix des entrées en jeu.

 L'encerclement de celles-ci sera fait en **ROUGE**.
- 2. Pendant la 1^{ère} et la 3^{ème} période, toutes les inscriptions seront de préférence tracées de couleur **ROUGE**, y compris le résultat de fin de période en bas de page.
- 3. Pendant les 2^{ème} et 4^{ème} périodes et toute prolongation, les inscriptions seront de la couleur utilisée avant la rencontre, lors de la préparation administrative de la feuille (NOIRE).
- 4. Toutes les inscriptions au dos de la feuille de marque seront aussi de la couleur utilisée avant la rencontre (NOIRE).

NOTA:

Les faits qui ont lieu lors d'un intervalle sont considérés comme faisant partie de la période de jeu qui suit.

Exemple:

Une faute infligée pendant un intervalle sera inscrite comme ayant eu lieu au cours de la période suivante. Dans cette situation une faute de joueur sera comptabilisée dans les fautes d'équipe



Toutes les lignes, arrêt de score, arrêt de fautes des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} périodes ainsi que toutes les formalités de fin de rencontre, doivent être <u>tracées à la règle.</u>

AVANT LA RENCONTRE

1.1.VINGT MINUTES AU MOINS AVANT L'HEURE FIXEE POUR LE DEBUT DE LA RENCONTRE



Chaque Entraîneur doit remettre ou faire remettre au Marqueur la liste, accompagnée des licences des Joueurs qui doivent participer au jeu, ainsi que les noms du capitaine de l'équipe, de l'Entraîneur et le cas échéant, de l'Entraîneur adjoint. Cette liste précisera la couleur des maillots et s'il y a lieu, la publicité.

Les Arbitres et O.T.M. ne sont pas habilités à contrôler les cartes d'Entraîneurs, seule la commission compétente l'est. (Note D.N.A. 23 Octobre 2007)

A) LE MARQUEUR DOIT INSCRIRE AU RECTO DE LA FEUILLE DE MARQUE.

1) Le nom des équipes :



La première équipe, qui sera l'équipe " A " est toujours l'équipe locale ou, dans le cas d'une rencontre sur terrain neutre, l'équipe mentionnée la première sur le programme ou la convocation.

2) Les références de la rencontre :

Championnat, numéro de rencontre, date, heure officielle de début, lieu (ville).

Le nom et initiale du prénom des Arbitres.

Pour chaque équipe : nom, couleur du maillot, publicité(s) et éventuellement le numéro d'affiliation.



3) Les coordonnées des Joueurs et Entraîneurs :

Le numéro de licence (<u>1 lettre, F, H, N ou E suivie de 6 chiffres</u>) précédé du type, s'il est autre que le type A et éventuellement de la mention de surclassement (D - R ou N).

Autres types de licences (exclusivement) : " M . B . C . T ".

En cas d'absence de licence ou de bordereau de licence (PHOTOCOPIE NON AUTORISEE) le Joueur, l'Entraîneur ou l'Entraîneur adjoint concerné apposera sa signature dans l'espace réservé au numéro de licence. Il devra, en outre, présenter une pièce d'identité.

Le nom et l'initiale du prénom du capitaine seront suivis de la mention (CAP).

Les numéros des maillots des Joueurs seront inscrits en respectant un ordre croissant.

NOTA:

Pour les rencontres FIBA, le Marqueur n'inscrit que les 3 derniers chiffres du numéro de licence.



Pour les rencontres professionnelles (LNB / LFB), en cas d'absence de licences, le ou les Joueurs doivent présenter une pièce d'identité accompagnée du ou des fax de qualification. Le Marqueur renseigne le verso de la feuille en écrivant une phrase résumant la situation « Les joueurs de l'équipe A , à défaut de licence, ont présenté une pièce

d'identité».

Dès lors qu'une inscription figure au dos de la feuille, celle-ci doit comporter outre la signature des arbitres (2 ou 3), la signature des deux capitaines. Cela représente une prise de connaissance non une validation de l'information. (Note D.N.A. 23 Octobre 2007)

Dans les championnats Professionnels PRO A et PRO B et dans les championnats Espoirs PRO A, 12 Joueurs peuvent être inscrits sur la feuille de marque. Dans tous les autres championnats, le nombre de Joueurs est limité à 10. La numérotation ira de 4 à 15 dans les championnats hors PRO A - PRO B et de 4 à 20 en PRO A et PRO B.

Le Marqueur devra informer l'Arbitre en cas d'infraction aux règles de participation aux Championnats de France (Annuaire Officiel FFBB).

B) LE MARQUEUR DOIT INSCRIRE AU VERSO DE LA FEUILLE DE MARQUE

Les noms et initiales du prénom des Arbitres, du Commissaire de la FFBB (s'il y a lieu), des Officiels de table, du Responsable de l'Organisation, du Délégué aux Officiels et du Médecin (pour ce dernier et uniquement pour les rencontres de LNB, licence non obligatoire) avec leur adresse complète, leur numéro de licence et leur appartenance.

OFFICIELS, RESPONSABLE DE L'ORGANISATION, DÉLÉGUÉ AUX OFFICIELS ET MÉDECIN											
4	NOMS	ADRESSES	N° licence	Groupement sportif							
1" arbitre	LOUISO M.	57, Avenue des Lombards - 51100 REIMS	F710025	A.S.S.C.B.							
2° arbitre	CURCULOSSE	125, Route de Bourgogne - 75013 PARIS	F720215	B.C.S.P.							
Commissaire	THARREAU S.	68, Chemin du Marais - 21000 DIJON	F570003	P.L.T.B.							
Marqueur	JOLY S.	1085, rue de Milan - 10100 ROMILLY-SUR-SEINE	F610089	E.S.T.B.C.							
Aide-marqueur	GACHE T.	127, rue du Parc des Sports - 10000 TROYES	F490214	E.T.B							
Chronométreur	BELLE E.	1, rue des Rois de France - 52000 CHAUMONT	F600127	B ₁ C ₁ R ₁ C ₁							
Opérateur 24 "	BURKHART C.	40, rue Saint Pierre - 10420 NOGENT-SUR-SEINE	F730405	E.N.B.A.							
Resp. de l'organisation	MÖLLET D.	12, Chemin des Vignes - 51100 REIMS	F680315	A.J.B.C.F.							
Délégué aux officiels	MICHON B.	94, rue de la Meuse - 08000 CHARLEVILLE MEZIE	F630072	A.J.B.C.F.							
Médecin	KESSLER D.	564, rue de la Réunion - 10000 TROYES	15	A.S.B.C.T.							



Le Responsable de l'Organisation et le Délégué aux Officiels devront être licenciés au groupement sportif recevant.

RECTO / VERSO H- 20 MINUTES



FÉDÉRATION FRANÇAISE de BASKET-BALL LIGUE NATIONALE de BASKET-BALL



117, rue du Château-des-Rentiers - B.P. 18 - 75622 PARIS CEDEX 13 Tél. 01 53 94 27 50 Fax 01 53 94 27 69

	LNB	Tel. (01 53 9	94	27 5	0				F	ax (01 53	94 2	7 69				
	ÉQUIPE A :	A.B.C. ISLE					C	ON	TRE	É	QUII	PE B:	B ₁ C ₁	TROY	ES			
	PF	(C) A	Rencontre Arbitre						1212 Aide-ar			HÖLE	1 1 <i>5</i> Y R.	Lieu _ Aide-a		RIS AUI	3ER	T <i>C</i> .
		VENIR BASKET C	LUB ISLE BLAN	IC								MAF	RQUE	COUR	ANTE			
	Temps morts	Publiciti	JIPE	spr)	RTS			- 1	Α	В		Α	В	A	В		Α	В
		1° mi-temps			d'équi	na.		-	1	1	\dashv	41	41	-	1 81		121	
		2º mi-temps	0 1 2 3		_		Tal.	1	2	2	\dashv	42	42	_	2 82		122	
							_	1	3	3		43	43	_	3 83	\neg	123	
		Prolongations	1 2 3	4	4	2 3	4		4	4		44	44	1 8	4 84		124	124
	Licence	Noms des joueurs	N°	90	Fa	utes	:		5	5		45	45	1	5 85		125	125
				jeu	1 2	3	4 5		6	6		46	46	1	6 86		126	126
	F700167 F811963	LEFEBVRE M.) 5			+	+		7	7		47	47		7 87		127	-
	N670910	MARIGNY J. (CAP) ROMILLY B.	6			+	+		8	8		48	48	_	88 8	_ _	128	
Μ		MACEY N.	7						9	9		49	49	_	9 89	_ _	129	
	F802233	CHAPELLE F.	8				\perp		10	10		50	50	-	0 90		-	130
	F711145	PAYNS M.	10		-	+	+		11	11		51	51	-	91 92		131	
	F731724 E692234	ORIGNY J.P. MEZIERES A.	13				+		12	12		52	53	-	3 93	-	133	
	F722795	MARNAY J.C.	14						14	14		54	54		4 94		134	-
	E8256012	OSSEY P.A.	15				\perp		15	15		55	55	-	6 95	\dashv	-	135
			-			-	+		16	16	-	56	56	-	6 96	\dashv		136
	F350012	Entraineur MARCILI	V P			+	+		17	17	— -	57	57	_	7 97		_	137
	1 3 3 0 0 1 2	Entraineur adjoint	-/ 11				+		18	18	-1	58	58		8 98	\neg	138	138
									19	19		59	59		9 99		139	139
	Equipe BB	S.C. TROYES							20	20		60	60	10	0 100		140	140
	Temps morts		BLEU	LAD	C F1.		ni c		21	21		61	61	10	101		141	141
		Publiciti 1* mi-temps	: REIGN				RIC		22	22	_	62	62		2 102		142	-
					d'équi				23	23	_	63	63	_	3 103	4	143	-
		2º mi-temps	1 2 3	4	② 1	2 3	4		24	24		64	64	_	104	\dashv	144	
		Prolongations	3 1 2 3	4	④ 1	2 3	4		25	25		65	65	-	5 105	$\dashv\vdash$	145	
				T.,	E	autes			26	27	-1	66	67		7 107	$\dashv\vdash$	147	
	Licence	Noms des joueurs	N°	jeu	1 2				28	28	\dashv	68	68		8 108	$\dashv\vdash$	148	
	F870267	RAILLARD J.	4						29	29		69	69	-	109	\neg	149	
	F850263	ANSE C.	5			_	+		30	30		70	70	1	0 110		150	150
٨.٨	F690210 F731007	COURTOIS C. BOSSE B.	8			+	+		31	31		71	71	1	11 111		151	151
/۷۱	F870033	MONTVERT H.	9	+		\forall	\top		32	32	- 1	72	72	1	12 112		152	152
	F700045	LOUISO A. (CAP)	10						33	33		73	73	1	13 113		153	153
	H730724	TAKAMAKA N.	11				\perp		34	34		74	74		14 114		154	
	F850134	GILLOT M.P.	12	-		\vdash	+		35	35		75	75		15 115	_ _	155	-
	F780095 F756072	HERMITAGE F. LANGEVIN J.F.	13	+	-	+	+			36	_	76	-	-	16 116	_	156	_
	F870003	TREMBLET D.	15			Н	\top		_	37		77	_	-	17 1.17	_	_	157
-1									-	38		_	78	-	18 118		_	158
į	F470012	Entraineur SAINTE-							39	-		79	-	-	19 119			159
ž		Entraîneur adjoint Hy	ARRY S.			-			40	40		80	80	11	20 120		100	160
	RÉSULTATS	Période ②: A	B		^l ériode ^l ériode		Α		В	-1		LTAT I		Equip	a A	Eq.	ipe B	
	Sento torco		gations	words.	er Cont	mark S	A_	m 247	B			e gagni	e l'aide artitre	Signal	ure de l'arbit	, 6	onatus 4	u capitaine
	Signatura du marqui	eur Sgnature de l'alde-mangueur	argneoute ou chi	anomede	Square Square	er de la	systoles 2	10.00	Signature of	ACT (1880)	200	Japan Pri 0	one of 1000	100/0	UK BC 18100		buide Fee	ritsiteur Rismacion
	Evamplaira I I	NR I	J		1				1		-			1		1 '		

	NOMS	ADRESSES	Nº licence	Groupement sportif
1º arbitre	GRANGIER J.P.	57, Avenue des Lombards - 51100 REIMS	F710025	A.S.S.C.B.
2° arbitre	CHOLEY R.	125, Route de Bourgogne - 75013 PARIS	F720215	B.C.5.P.
3° arbitre	AUBERT C.	68, Chemin du Marais - 21000 DIJON	F570013	P.L.T.B.
Marqueur	THARREAU 5.	1085, rue de Milan - 10100 ROMILLY-S-SEINE	F600819	E.S.T.B.C.
Aide-marqueur	JOLY 5.	127, rue du Parc des Sports - 10000 TROYES	F490214	E.T.B
Chronométreur	CURCULOSSE B.	1, rue des Rois de France - 52000 CHAUMONT	F600127	B.C.R.C.
Opérateur 24 °	MICHON B.	40, rue Saint Pierre - 10420 NOGENT-SUR-SEINE	F730405	E.N.B.A.
Resp. de l'organisation	BURKHART C.	12, Chemin des Vignes - 51100 REIMS	F680315	A.J.B.C.P.
Délégué aux officiels	MOLLET D.	94, rue de la Meuse - 08000 SEDAN	F630072	A.J.B.C.P.
Médecin	KESSLER D.	564, rue de la Réunion - 10000 TROYES		A.S.B.C.P.

1.2 AU MOINS DIX MINUTES AVANT L'HEURE FIXEE POUR LE DEBUT DE LA RENCONTRE (c.f. : page 10)

Les Entraîneurs doivent :

- . Confirmer les noms et numéros correspondants des Joueurs.
- . Confirmer les noms de l'Entraîneur et Entraîneur adjoint.
- . Indiquer les cinq (5) Joueurs qui commenceront la rencontre.

Le Marqueur doit alors, dans la colonne jouxtant le numéro des Joueurs, mettre une croix "X" de couleur NOIRE.



- . Signer la feuille de marque à côté de leur nom, cette signature avalisera les inscriptions.
- . L'Entraîneur de l'équipe A doit être le premier à donner ces informations.

NOTA:



En cas de blessure d'un de ces Joueurs, le Marqueur utilisera le blanc correcteur sur les trois feuilles afin de procéder aux rectifications éventuelles.

Le correcteur ne doit être utilisé qu'à cet usage.

<u>Dans cette situation, l'équipe adverse pourra également procéder au remplacement du même nombre de joueurs.</u>

Erreur de numéros ou absence de joueurs sur la feuille de marque

- Découverte avant le début de la rencontre
 - rectification des numéros
 - ajout des joueurs manquants

aucune sanction

- Découverte <u>après</u> le début de la rencontre
 - rectification des numéros
 - pas d'ajout possible

aucune sanction

1.3 EQUIPE NE PRESENTANT PAS D'ENTRAINEUR ADJOINT.

Le Marqueur <u>ne devra pas rayer</u> la(les) ligne(s) inoccupée(s) avant la fin de la rencontre.

1.4 AVANT L'ENTRE-DEUX DE DEBUT DE RENCONTRE

Le Marqueur s'assurera que les Joueurs désignés pour débuter la rencontre sont bien ceux présents sur le terrain.

Il encerclera en **ROUGE** les croix des dits Joueurs et confirmera par le geste OK que tout est conforme et que les autres officiels sont prêts.

Si un Joueur, non entrant, débute la partie, l'erreur est négligée et le jeu continue.

H -10 MINUTES

AVANT L'ENTRE-DEUX





	Equipe A A	VENIR BASKET CLUB ISL	.E								
	Temps morts	- 1									
		Publicité :	JIPE SI	POR	TS						
		1º mi-temps		aute		équ	ipe				
		2º mi-temps ① [1 2 3	-	(2)	Ė	<u>. </u>	3	4		
		Prolongations 3	1 2 3	4	(4)	1	2	3	4		
	Licence	Noms des joueurs	Ν°	en jeu	1	F. 2	aute 3	98	5		
	F700167	LEFEBVRE M.	4	1	†	Ť	Ŭ	Ť	Ť		
	F811963	MARIGNY J. (CAP)	5	X							
	N670910	ROMILLY B.	6	X							
M	F721907	MACEY N.	7								
	F802233	CHAPELLE F.	8								
	F711145	PAYNS M.	10	X							
	F731724	ORIGNY J.P.	11								
	E692234	MEZIERES A.	13	X							
	F722795	MARNAY J.C.	14								
	E8256012	DSSEY P.A.	15	X							
	505000	AAA DOULLY D	1		11.						
	F350012	Entraîneur MARCILLY P.									
		Entraîneur adjoint						_			

	Equipe B B	.C. TROYES								
	Temps morts	Coule	eur : B	LEИ						
		Publi	cité : R	EIGNA	k RG	EL:	EC1	RIC	C	
		1º mi-temps			autes					
		2º mi-temps	0	2 3	_	2	1	_	3	4
		Prolongations	③ [2 3	4	4	1	2	3	4
	Licence	Noms des joue	urs	N*	en jeu	1	Fi 2	aute 3	es 4	5
	F870267	RAILLARD J.		4	-	Ė	Ē	Ť	Ė	Ť
	F850263	ANSE C.		5	X					Г
	F690210	COURTOIS C.		6	X					
۸	F731007	BOSSE B.		8						
	F870033	MONTVERT H.		9						
	F700045	LOUISO A. (CAP)		10	Х					
	H730724	TAKAMAKA N.		11						Г
	F850134	GILLOT M.P.		12	Х					
	F780095	HERMITAGE F.		13						
	F756072	LANGEVIN J.F.		14	X					
à	F870003	TREMBLET D.		15						
ir a	F470012	Entraîneur SAINT Entraîneur adjoint	E-MARI	<u>ا</u> 4 ج	Coint	e W	L Vari	e		
1		Entraîneur adjoint	HARRY	5, 0, 0	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,					

	Α.	JENIID DA CIZET CI IAD I	ICI F
	Equipe A _A	VENIR BASKET CLUB	
	Temps morts		BLANC
		Publicité	JIPE SPORTS
		1™ mi-temps	Fautes d'équipe
		2º mi-temps	1234 3 1234
		Prolongations 3	1234 @ 1234
	Licence	Noms des joueurs	N° en Fautes
	F700167	LEFEBVRE M.	4
	F811963	MARIGNY J. (CAP)	5 X
	N670910	ROMILLY B.	6 🗶
M	F721907	MACEY N.	7
	F802233	CHAPELLE F.	8
	F711145	PAYNS M.	10 🗶
	F731724	ORIGNY J.P.	11
	E692234	MEZIERES A.	13 X
	F722795	MARNAY J.C.	14
	E8256012	OSSEY P.A.	15 X
	F350012	Entraîneur MARCILLY	P. Marcilly
		Entraîneur adjoint	

	Equipe B B	.C. TROYES								
	Temps morts	Could	ur :B	L E И						
	,	Publi	cité : R	EIGNA	₹RG	EL	EC1	RIC	2	
		1º mi-temps								
		1			autes		equ	_		-
		2º mi-temps	① [1	2 3	4	(2)	1	2	3	4
		Prolongations	② <u>1</u>	2 3	4	4	1	2	3	4
	Licence	Noms des joue	ırs	N*	en ieu	1	Fi 2	ute 3	es 4	5
	F870267	RAILLARD J.		4	1	Ė	Ė	Ŭ	7	Ť
	F850263	-111								Г
	F690210	COURTOIS C.		6	X					
M	F731007	BOSSE B.		8						
	F870033	MONTVERT H.		9		-				
	F700045	LOUISO A. (CAP)		10	X					
	H730724	TAKAMAKA N.		- 11						
	F850134	GILLOT M.P.		12	X					
	F780095	HERMITAGE F.		13						
	F756072	LANGEVIN J.F.		14	X					
3	F870003	TREMBLET D.		15						
Order aspect	F470012	Entraîneur SAINT	E-MARII	<u></u> & 8	Saint	e W	lari	æ		
Hologa	1 7,0012	Entraîneur adjoint	HARRY :	- S. S	Sount	2 11	M			_



AVANT LA RENCONTRE

2.1.LA PROGRESSION DU SCORE (Marque Courante)

A. Le Marqueur doit tenir le compte chronologique des points marqués par chaque équipe.

- **B**. Il y a 4 colonnes prévues sur la feuille de marque pour la progression du score (1 à 160).
- C. Chaque colonne est divisée en 4 petites colonnes.
- 1 Les 2 colonnes à gauche sont réservées à l'équipe " A " et les deux autres à droite à l'équipe " B ".

MARQUE COURANTE												
Α	В	Α	В	Α	В	Α	В					
1	1	41	41	81	81	121	121					
2	2	42	42	82	82	122	122					
3	3	43	43	83	83	123	123					
4	4	44	44	84	84	124	124					
5	5	45	45	85	85	125	125					
6	6	46	46	86	86	126	126					
7	7	47	47	87	87	127	127					
8	8	48	48	88	88	128	128					
9	9	49	49	89	89	129	129					
40	4.0											

2 Dans les espaces au centre, il y a la progression du score pour chaque équipe. Le Marqueur doit <u>d'ABORD</u> tracer une diagonale pour un panier accordé et un point pour un lancer franc réussi.

	ΙU	/ 0	'''	
8	×	11		
	12	12	4	
12	13	13		
4		14		
	15	15		

Ceci doit être inscrit par dessus le NOUVEAU TOTAL de points cumulés par l'équipe qui vient de marguer.

3 ENSUITE, dans l'espace vierge à droite ou à gauche, du même côté que le nouveau total de points, le Marqueur doit inscrire le numéro du Joueur concerné.

NOTA:

En cas de rencontre avec handicap, le Marqueur tracera un trait de couleur **NOIRE** sous le score prévu par le règlement.

		_		
8	11	11		
	12	12	4	
12	13	13		
4	•	14		
	15	15	(15)	
	16	16		

- D. Les instructions supplémentaires suivantes doivent être suivies par le Marqueur.
- 1 Un panier à 3 points réussi par un Joueur doit être enregistré en encerclant le numéro du Joueur dans la colonne appropriée.

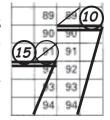
- 2 Un panier réussi involontairement par un Joueur dans son propre panier sera inscrit comme s'il avait été marqué par le <u>CAPITAINE EN JEU</u> de l'équipe adverse.
- 3 Si l'équipe, qui bénéficie de la remise en jeu suite à une possession alternée, attaque le mauvais panier, tous les points marqués doivent être inscrits au compte du <u>CAPITAINE EN JEU</u> de l'équipe adverse.



- 4 Si une équipe marque <u>DELIBEREMENT</u> dans son propre panier, aucun point ne sera accordé par l'Arbitre et une violation sera sifflée.
- 5 Le(s) point(s) accordé(s) à une équipe lorsque le ballon n'a pas pénétré dans le panier (goal tendig) sera(ont) enregistré(s) comme ayant été marqué(s) par le Joueur ayant tenté le tir.
- **6** A la fin de chaque période, le Marqueur doit entourer d'un cercle épais, le dernier chiffre des points réussis par chaque équipe et tracer <u>UNE</u> ligne horizontale sous le chiffre, ainsi que sous le numéro du Joueur ayant réussi le(s) dernier(s) point(s).

)					
	12	(12)	4		
12) ZZ	13			
4		14			
	15	15			
			,	_	

- 7 Au cours de chaque période et d'éventuelles prolongations, le Marqueur doit suivre la même procédure.
- **3** A la fin de la rencontre, le Marqueur doit tracer <u>**DEUX**</u> lignes horizontales épaisses sous le chiffre final des points de chaque équipe et des numéros des Joueurs ayant réussi le(s) dernier(s) point(s). Il doit ensuite tracer une diagonale pour oblitérer l'ensemble des cases non utilisées de la colonne en cours.



9 Chaque fois que cela est possible, le Marqueur doit contrôler le score avec celui du tableau d'affichage. S'il y a désaccord, il doit aussitôt faire en sorte que le tableau d'affichage soit rectifié.

10:00 * VISIT S 100 * VISIT S

Dans le doute ou si l'une des équipes élève des objections quant à la correction, il doit en informer l'Arbitre au premier ballon mort.

L'Arbitre effectuera la(es) correction(s).

E. RECTIFICATION D'UNE ERREUR

Lors de la découverte d'une erreur rectifiable et (ou) si des points ont été mal comptabilisés, l'Arbitre procédera, sur la feuille de marque, à la correction de la marque courante avec le stylo de couleur différente.

	50	50	11		90	90	
8	51	51			91	91	
	52	52	4		92/	92	8
12	53	53		10	93	93	7
94		54)	Γ	94	94	A
	55	55	15		95	95	
	56	56	(96	96	

En fin de rencontre, l'Arbitre validera la rectification effectuée en apposant sa signature dans un espace de la marque courante resté libre, après avoir noté la mention "OK" ou "VU" à hauteur de la rectification.

Une erreur n'est plus rectifiable après la signature de la feuille de marque par l'Arbitre.

2.2 LES FAUTES (Voir tableau récapitulatif page17)

A. Les fautes de Joueurs peuvent être personnelles, antisportives, disqualifiantes, techniques et doivent être enregistrées au compte du ou des Joueurs fautifs. Elles sont également comptabilisées dans les fautes d'équipe.

B. Les fautes des Entraîneurs, Entraîneurs adjoints, remplaçants et accompagnateurs de l'équipe sont des fautes techniques ou disqualifiantes. S'il s'agit de fautes techniques, elles doivent être inscrites au compte de l'Entraîneur.

S'il s'agit de fautes disqualifiantes, elles doivent être inscrites au compte du fautif, s'il est identifié (sauf pour les accompagnateurs). Dans cette situation, l'entraîneur doit être sanctionné d'une faute technique B₂

Si les fautifs ne sont pas identifiés, ce sont des fautes techniques inscrites au compte de l'Entraîneur. Ces fautes ne sont pas comptabilisées dans les fautes d'équipe.

- C. Toutes les fautes de Joueurs, infligées avant la rencontre of 1 2 3 4 0 1
- D. L'inscription de toutes les fautes doit se faire comme suit :
- 1 Une faute personnelle sera indiquée en inscrivant un "P".
- 2 Une faute antisportive sera indiquée en inscrivant un "U".
- 3 Une faute technique de joueur sera indiquée en inscrivant un "T".
- 4 Une faute disqualifiante sera indiquée en inscrivant un "D".
- **6** Les fautes techniques d'Entraîneur :
 - Faute technique pour conduite personnelle antisportive de l'Entraîneur doit être indiquée en inscrivant un **"C"**.
 - Faute technique infligée à un Entraîneur pour toute autre raison sera indiquée en inscrivant un "B".
- **6** Toute faute (personnelle, antisportive, technique ou disqualifiante) entraînant un ou plusieurs lancers francs, doit être indiquée en ajoutant le nombre de tirs correspondants (1, 2 ou 3 en indice) à côté de la lettre : P, U, T, D, C ou B (ex : P₁- U₂).
- Toutes les fautes contre les deux équipes impliquant des réparations identiques et annulées en conformité avec l'article 42, doivent être indiquées en ajoutant un petit " c " (compensation) à côté des lettres : P, U, T, D, C ou B (ex : Pc Uc).



• Si un Joueur ayant commis cinq (5) fautes reste sur le terrain et commet une nouvelle faute (6ème faute), cette faute sera inscrite à son compte et comptera comme faute d'équipe. Le Marqueur inscrira cette sixième faute à la suite des 5 premières fautes.

					_				1	
3770088	LOUISO A.	14	X	Р	U ₂	T ₂	Р	Р	P ₂	(6ème faute)
									1	

- O Lorsqu'un Joueur exclu pour 5 fautes revient volontairement sur le terrain, son entraîneur est sanctionné d'une faute "B2".
- F1. Un même Joueur, qui est sanctionné pour une seconde faute antisportive au cours d'une rencontre, doit être disqualifié. Il doit se rendre dans le vestiaire de son équipe pendant la durée de la rencontre, ou s'il préfère, quitter le bâtiment. Un ou plusieurs "D" seront notés à côté de la seconde faute antisportive. Si la seconde faute antisportive est la 5ème faute du Joueur, un "D" sera inscrit dans la marge.
- **F2.** Un Entraîneur doit être disqualifié et doit se rendre dans le vestiaire de son équipe pendant la durée de la rencontre, ou, s'il préfère, quitter le bâtiment lorsque :
 - ↘ Il est sanctionné d'une faute disqualifiante "D" à titre personnel.
 - 🔌 Il est sanctionné de 2 fautes techniques pour comportement antisportif "C".
 - ▶ Il est sanctionné de 3 fautes techniques cumulées (C.B.B., C.B.C., B.B.B., B.B.C., B.C.B.) pour comportement antisportif de sa part, de la part de son adjoint, d'un remplaçant ou de tout accompagnateur assis sur le banc.

Lorsqu'une faute technique d'Entraîneur est sifflée et pour éviter toute contestation ultérieure, il est recommandé au Marqueur de se faire préciser par l'Arbitre la nature de la faute ("B" ou "C").

G. Les fautes dans les situations de bagarre : Si un ou des Joueurs remplaçants sont disqualifiés pour avoir quitté le banc d'équipe lors d'une bagarre, un "F" sera inscrit dans chacune des cases de fautes restantes.

F750171	BOSSE B	8	X	Pa	Р	F	F	F
1730171	DO35L D.	"	^	1.2	•			L III

Si le Joueur a déjà commis 5 fautes (exclu du jeu), un"F" sera inscrit à la suite des 5 premières fautes.

							1		
F800021	GILLOT M.	1.1	Χ	Р	U ₂	Р	T ₂	P ₂	F

Si l'Entraîneur est personnellement disqualifié dans cette situation de bagarre :

F820001	Entraîneur	SADAR M.	7	D ₂	F	F
---------	------------	----------	---	----------------	---	---

Si l'Entraîneur adjoint est disqualifié dans cette situation de bagarre :

F820001	Entraîneur SADAR M.	B ₂		
F470088	Entraîneur Adjoint HARRY D.	F	F	F

Dans tous les cas de faute(s) disqualifiante(s) dans une situation de bagarre, une faute technique B2 sera inscrite au compte de l'Entraîneur, sauf s'il a lui même une D2.

NOTA:

Les fautes disqualifiantes sanctionnant un Entraîneur, un Entraîneur-Adjoint, un Remplaçant ou un Accompagnateur en situation de bagarre (Art. 39) <u>NE DOIVENT</u> PAS COMPTER COMME FAUTES D'EQUIPE.

G. Fautes disqualifiantes d'Entraîneur(s) ou de remplaçant(s) hors situation de bagarre

Disqualifiante de remplaçant

F790257	COURTOIS		7	X	Р	D		
F820001	Entraîneur	SADAR M.			7	•	B ₂	

Disqualifiante d'un Joueur après sa 5ème faute

F790257	COURTOIS	7	X	Р	P ₁	P ₂	P ₁	Р	D
F820001	Entraîneur SADAR M		_	7		B ₂			

Disqualifiante d'Entraîneur adjoint

F820001	Entraîneur SADAR M.	B ₂	
F470088	Entraîneur Adjoint HARRY D.	D	

Disqualifiante Entraîneur

	F820001	Entraîneur	SADAR M.	D ₂	
1		Erici diriodi	_		

A la fin de chacune des trois (3) premières périodes, le Marqueur doit tracer une ligne épaisse entre les cases de fautes qui ont été utilisées et celles qui ne l'ont pas été (encadrer les fautes). A la fin de la rencontre, le Marqueur doit tracer une ligne horizontale épaisse dans les cases non utilisées.

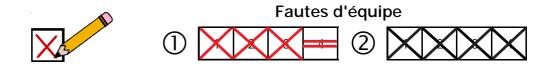


2.3 LES FAUTES D'ÉQUIPE

- A. Chaque fois qu'un Joueur commet une faute, qu'elle soit personnelle, technique, antisportive, disqualifiante (exception l'article 39), le Marqueur doit également enregistrer cette faute au compte de l'équipe du Joueur fautif.
- **B**. Le Marqueur doit utiliser les cases prévues à cet effet sur la feuille de marque, immédiatement au dessous du nom de l'équipe et au-dessus des noms des Joueurs. Quatre "blocs" de quatre (4) cases sont prévus, pour chacune des quatre (4) périodes.

			Fau	tes c	d'équip	ре			
1	1	2	3	4	2	1	2	3	4
3	1	2	3	4	4	1	2	3	4

C. Le Marqueur doit inscrire un grand " X " dans les cases de 1 à 4 au fur et à mesure que les Joueurs de cette équipe commettent des fautes.



Par la suite, quand la quatrième (4ème) faute est commise, l'article 41 de ces règles sera appliqué.

(cf.page 29 - "lever le fanion des fautes d'équipe".)



D. A la fin de chaque période et à la fin de la rencontre, le Marqueur doit tracer deux lignes horizontales parallèles à l'intérieur des cases des fautes d'équipes non utilisées.





AIDE-MEMOIRE

	Φ		Impu	ıtée à		Compt	e parmi					
Fautes	Notation sur la feuille de marque	eur	açant	neur	raîneur	les fa	e parmi autes uipes		RÉ	PARATIO	ONS	
	Notation feuille d	Jonenr	Remplaçant	Entraîneur	Aide-entraîneur	OUI	NON	Rem. en jeu	1 L.F.	2 L.F.	3 L.F.	Poss. du ballon
Personnelle simple (avant 4 fautes d'équipe)	Р	Х				Х		Х				
Personnelle simple (après 4 fautes d'équipe sauf sur faute offensive)	P ₂	Х				Х				Х		
Personnelle sur tir à 2/3 points - Panier réussi	P ₁	Х				Х			Х			
Personnelle sur tir à 2 points - Panier manqué	P ₂	Х				Х				Х		
Personnelle sur tir à 3 points - Panier manqué	P ₃	Х				Х					Х	
Antisportive	U_2	Х				х				Х		Х
Antisportive sur tir à 2/3 points - Panier réussi	U ₁	Х				х			Х			Х
Antisportive sur tir à 2 points - Panier manqué	U ₂	Х				Х				Х		х
Antisportive sur tir à 3 points - Panier manqué	U ₃	Х				Х					Х	х
2 ^{ème} faute antisportive au même joueur	U _{indicé} et des D	Х				Х			Selon	les situ	ations	Х
Technique joueur (avant le début de la rencontre)	T ₂	х				х				х		Entre deux
Technique joueur (pendant un intervalle sauf avant la rencontre)	T ₂	х				х				х		en jeu (flèche non reto urné
Technique joueur (pendant la rencontre)	T ₂	Х				Х				Х		X
Disqualifiante joueur	D_2	Х				Х				Х		х
Disqualifiante sur tir à 2/3 pts - Panier réussi	D_1	Х				х			х			х
Disqualifiante sur tir à 2 pts - Panier manqué	D ₂	Х				Х				Х		Х
Disqualifiante sur tir à 3 pts - Panier manqué	D_3	Х				х					Х	х
Disqualifiante entraîneur pour bagarre	D ₂ - F			х			х			х		х
Disqualifiante aide-entraîneur pour bagarre	F B ₂			Х	Х		Х			х		Х
Disqualifiante entraîneur et aide- entraîneur pour bagarre	D ₂ - F F			Х	Х		Х			Х		Х
Disqualifiante remplaçant pour bagarre	F B ₂		Х	Х			х			Х		Х
Technique entraîneur	C ₂			Х			Х			Х		Х
Disqualifiante entraîneur	D ₂			Х			Х			Х		Х
Technique banc	B ₂			Х			х			х		х
Disqualifiante banc	B ₂			х			х			Х		х
Double faute Si panier réussi Si contrôle ballon Si pas contrôle	Р	х				х			dro	nipe advo	llon re-deux	
Fautes avec réparations identiques	Faute + indice C	Foncti	on des f	autes ci-	-dessus		n les ites	bé - Situ	enéficie d uation d'	ui contró de la rer entre-de l'est pas	nise en j eux lorsa	jeu que le

FIN DE LA PREMIERE PERIODE



FÉDÉRATION FRANÇAISE de BASKET-BALL LIGUE NATIONALE de BASKET-BALL



117, rue du Château-des-Rentiers - B.P. 18 - 75622 PARIS CEDEX 13 Tél. 01 53 94 27 50 Fax 01 53 94 27 69

Rappel des procédures : Avec le stylo de couleur ROUGE :

Prolongations

- 1. Entourer d'un cercle le dernier nombre des points réussis par chacune des 2 équipes.
- 2. Tracer à la règle, une ligne horizontale épaisse sous ce nombre ainsi que sous le numéro des Joueurs ayant réussi ces derniers points.

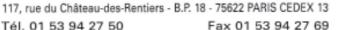
Equipe gagnante

- 3. Reporter au bas de la feuille de marque, le score de la période obtenu par chacune des 2 équipes.
- 4. Barrer de deux lignes horizontales parallèles les cases de faute(s) d'équipes non utilisée(s).
- 5. Tracer une ligne épaisse entre les espaces des fautes de Joueurs et d'Entraîneurs qui ont été utilisés et ceux qui n'ont pas été utilisés. <u>"Encadrer les fautes".</u>

FIN DE LA DEUXIEME PERIODE



FÉDÉRATION FRANÇAISE de BASKET-BALL LIGUE NATIONALE de BASKET-BALL

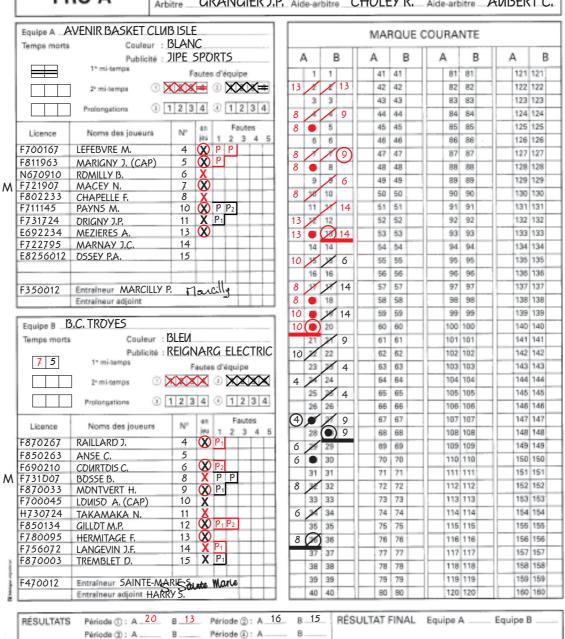




Tél. 01 53 94 27 50

A.B.C. ISLE CONTRE EQUIPE B: B.C. TROYES ÉQUIPE A :

Rencontre Nº 01 85 Date 121208 PARIS Heure 2 1 15 Lieu PRO A Arbitre GRANGIER J.P. Aide-arbitre CHOLEY R. Aide-arbitre AMBERT C.



Rappel des procédures :

1. Retourner - <u>sous le contrôle de l'Arbitre</u> - la flèche.

Prolongations

Période (i): A ...

- Ensuite, avec le stylo de couleur **NOIRE** :
- 2. Entourer d'un cercle le dernier nombre des points réussis par chacune des 2 équipes.
- 3. Tracer à la règle, une ligne horizontale épaisse sous ce nombre ainsi que sous le numéro des Joueurs ayant réussi ces derniers points.

В.

Equipe gagnante

- 4. Reporter au bas de la feuille de marque, le score de la seconde période, obtenu par chacune des 2 équipes.
- 5. Barrer de deux lignes horizontales parallèles les cases de temps-mort(s) et de faute(s) d'équipes non utilisée(s).
- 6. Tracer une ligne épaisse entre les espaces des fautes de Joueurs et d'Entraîneurs qui ont été utilisés et ceux qui n'ont pas été utilisés. "Encadrer les fautes".

FIN DE LA TROISIEME PERIODE



FÉDÉRATION FRANÇAISE de BASKET-BALL LIGUE NATIONALE de BASKET-BALL



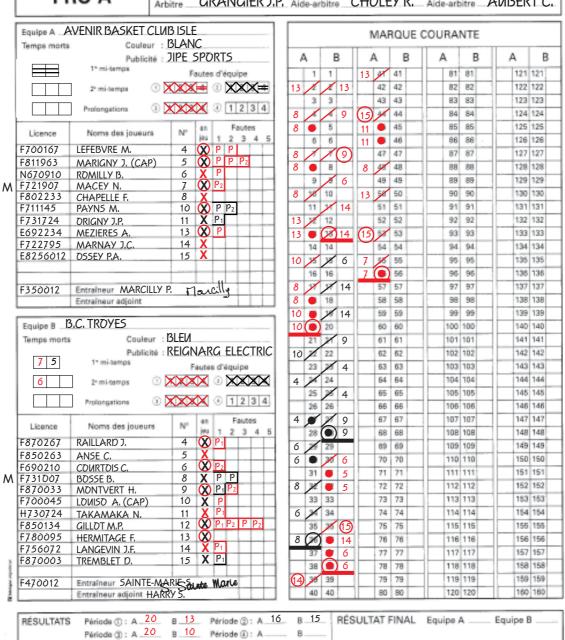
117, rue du Château-des-Rentiers - B.P. 18 - 75622 PARIS CEDEX 13 Tél. 01 53 94 27 50 Fax 01 53 94 27 69

ÉQUIPE A : A.B.C. ISLE CONTRE ÉQUIPE B : B.C. TROYES

PRO A

Rencontre Nº 01 85 Date 12.12 08 Heure 2.115 Lieu PARIS

Arbitre GRANGIER J.P. Aide-arbitre CHOLEY R. Aide-arbitre AUBERT C.



Rappel des procédures : Avec le stylo de couleur ROUGE :

Prolongations

- 1. Entourer d'un cercle le dernier nombre des points réussis par chacune des 2 équipes.
- 2. Tracer à la règle, une ligne horizontale épaisse sous ce nombre ainsi que sous le numéro des Joueurs ayant réussi ces derniers points.

Equipe gagnante

- 3. Reporter au bas de la feuille de marque, le score obtenu par chacune des 2 équipes.
- 4. Barrer de deux lignes horizontales parallèles les cases de faute(s) d'équipes non utilisée(s).
- 5. Tracer une ligne épaisse entre les espaces des fautes de Joueurs et d'Entraîneurs qui ont été utilisés et ceux qui n'ont pas été utilisés. "Encadrer les fautes".

FIN DE LA QUATRIEME PER

(Suivie de prolongation(s)



FÉDÉRATION FRANÇAISE de BASKET-BALL LIGUE NATIONALE de BASKET-BALL

117, rue du Château-des-Rentiers - B.P. 18 - 75622 PARIS CEDEX 13



Fax 01 53 94 27 69 Tél. 01 53 94 27 50

CONTRE EQUIPE B: B.C. TROYES ÉQUIPE A : A.B.C. ISLE Rencontre Nº 01 85 Date 121208 Heure 2.115 PRO A Arbitre GRANGIER J.P. Aide-arbitre CHOLEY R. Aide-arbitre AUBERT C. Equipe A AVENIR BASKET CLUB ISLE MARQUE COURANTE Couleur : BLANC Temps morts Publicité : JIPE SPORTS А В В Fautes d'équip 1 13 / 0 8 81 81 121 121 13 / / 13 42 42 82 82 122 122 3 7 9 2º mi-temps 43 43 13 3 3 83 83 123 123 Prolongations / 9 (15) 9/ 44 84 84 124 124 11 • 46 8 5 85 85 125 125 90 4 (X) P P | 5 (X) P P P₂ Licence Noms des joueurs 6 126 126 6 86 86 F700167 LEFEBVRE M. 47 47 87 87 127 127 F811963 MARIGNY J. (CAP) 8 49 49 13 128 128 B 88 88 X P P₁
X P₂ P₁ N670910 ROMILLY B. 6 129 129 9 89 89 16 F721907 MACEY N. 7 8 58 50 P₂ P 10 90 90 130 130 F802233 8 X P₂ P 10 X P P₂ 11 X P₁ 13 X P P P₂ CHAPELLE F. 11 1/ 91 91 131 131 51 / (13) F711145 PAYN5 M. F731724 52 52 92 92 132 132 **DRIGNY J.P.** E692234 15 💉 👊 93 93 133 133 MEZIERES A 13 • 🕢 14 F722795 MARNAY J.C. 14 X E8256012 OSSEY P.A. 15 X Marcilly F350012 Entraineur MARCILLY P. Entraineur adjoint p C TDTV/CC

	Equipe B	i.C. TROYES							-1
	Temps morts	Couleur	BLEU						_
		Publicité :	REIGN	IAR	G	ELI	EC	TR	IC
	7 5	1" mi-temps	F	autes	d	ánui	ne		
									. l
	6 9=	2º mi-temps ①	$\times\!\!\times\!\!\times$	\sim	U	А	A,	~	<u> </u>
		Prolongations 3	$\times\!\!\times\!\!\!\times$	\propto	•	X	X	$\times\!$	<
	Licence	Noms des joueurs	N°	en jeu	,	Fi 2	auto 3	4	5
	F870267	RAILLARD J.	4	Ø	P ₁	р			
	F850263	ANSE C.	5	X					
	F690210	COURTOIS C.	6	8	P ₂	p_2			
M	F731007	BOSSE B.	8	X	P	Р			
	F870033	MONTVERT H.	9	\otimes	P ₁	P ₂			
	F700045	LOUISO A. (CAP)	10	X	P				
	H730724	TAKAMAKA N.	11	X	P ₁				
	F850134	GILLOT M.P.	12	\otimes	<u>P</u> 1	P ₂	Р	p_2	Р
	F780095	HERMITAGE F.	13	\otimes	Р				
	F756072	LANGEVIN J.F.	14	X	_	P ₂			Ш
ă	F870003	TREMBLET D.	15	X	P ₁	P ₂			Н
ì	F470012	Entraineur SAINTE-Ma	ARIES	nte	WL0	urie			
ž		Entraîneur adjoint HAR	tRY 5.						

	14	14			54	1/	(10)	94	94	134	134
10	75	X	6	7	Z	55		95	95	135	135
	16	16		7	0	%	11	96	96	136	136
8	71	×	14		57	•	6	97	97	137	137
8		18		9	56	•	6	98	98	138	138
10	•	И	14		59	59		99	99	139	139
10		20		4	%	60		100	100	140	140
	21	X	9		61	M	(11)	101	101	141	141
10	Z	22			62	62		102	102	142	142
	23	Z	4	(15)	1	58	4	103	103	143	143
4	74	24		\sim	64	64		104	104	144	144
	25	Z	4	6	\bigcirc		8	105	105	145	145
	26	26			66	66		105	106	146	146
4	ø	Z	9		67	67		107	107	147	147
	28		9		68	68		108	108	148	148
6	1	29			69	69		109	109	149	149
6	•	20	6		70	70		110	110	150	150
	31	•	5		71	71		111	111	151	151
8	Z		5		72	72		112	112	152	152
	33	33			73	73		113	113	153	153
б	×	34			74	74		114	114	154	154
	35	26	13		75	75		115	115	155	155
8	(X)		14		76	76		116	116	156	156
	37		6		77	77		117	117	157	157
	38		6		78	78		118	118	158	158
14)	35	39			79	79		119	119	159	159
	40	16	8		80	80		120	120	160	160

Période ②: A 16 Période ①: A 20 B 13 RÉSULTATS Période (1): A 20 B 10 Période (4): A 9 B 27 Prolongations В. Equipe gagnante

Rappel des procédures : Avec le stylo de couleur NOIRE :

- 1. Entourer d'un cercle le dernier nombre des points réussis par chacune des 2 équipes.
- 2. Tracer à la règle, une ligne horizontale épaisse sous ce nombre ainsi que sous le numéro des Joueurs ayant réussi ces derniers points.
- 3. Reporter au bas de la feuille de marque, le score obtenu par chacune des 2 équipes.
- 4. Barrer de deux lignes horizontales parallèles les cases de temps-morts d'équipes non utilisées.

FIN DE LA RENCONTRE



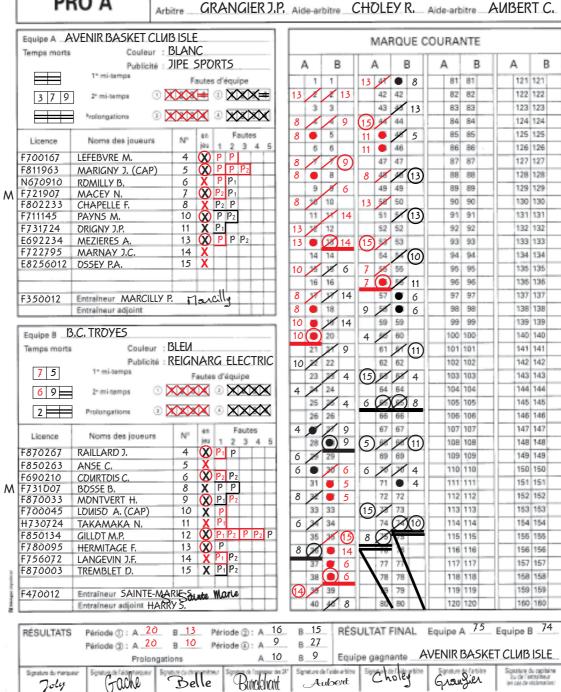
FÉDÉRATION FRANCAISE de BASKET-BALL LIGUE NATIONALE de BASKET-BALL

117, rue du Château-des-Rentiers - B.P. 18 - 75622 PARIS CEDEX 13 Tél. 01 53 94 27 50 Fax 01 53 94 27 69

ÉQUIPE A : CONTRE EQUIPE B: B.C. TROYES A.B.C. ISLE

PRO A

Rencontre Nº 01 85 Date 121208 Heure 2 1 15 Lieu



Rappel des procédures :

AVEC LE STYLO DE COULEUR NOIRE DANS LE VESTIAIRE ARBITRES OU DANS UN LOCAL MIS A LA DISPOSITION DES O.T.M.

- 1. Entourer d'un cercle le dernier nombre des points réussis par chacune des 2 équipes.
- 2. Tracer à la règle 2 lignes horizontales épaisses sous ce nombre, ainsi que sous le numéro des Joueurs ayant réussi ces derniers points.
- 3. Reporter au bas de la feuille de marque, le score obtenu par chacune des 2 équipes.
- 4. Enregistrer le score final et inscrire le nom de l'équipe gagnante.
- 5. Tracer une diagonale jusqu'en bas de la colonne pour oblitérer les chiffres restants de chaque équipe.
- 6. Barrer de deux lignes horizontales parallèles les cases de temps-mort(s) et de faute(s) d'équipes non utilisée(s).
- 7. Rayer les noms de(s) Joueur(s) non entré(s) en jeu.
- 8. Rayer les cases inutilisées de Joueur(s) et Entraîneur(s).
- 9. Le Marqueur signe la feuille et la fait signer par les autres Officiels.

2.4 LES TEMPS MORTS D'EQUIPE ACCORDES.

- ▶ 2 TM peuvent être accordés à chaque équipe n'importe quand au cours de la première mi-temps (1ère et 2ème périodes).
- ▶ 3 TM peuvent être accordés à chaque équipe n'importe quand au cours de la deuxième mi-temps (3^{ème} et 4^{ème} périodes).
- 2^{ème} mi-temps
- ▶ 1 TM peut être accordé à chaque équipe durant chaque prolongation.
- Prolongations

1^{ère} mi-temps

- L'inscription des temps morts d'équipe se fera de la manière suivante.
- ▶ En inscrivant la minute de jeu écoulée de la période à l'intérieur de la case appropriée. (de la couleur de la période concernée
- Les temps morts imputés durant la première mi-temps doivent être inscrits dans les cases appropriées, sous le nom de l'équipe.
- La même procédure doit être suivie pour la deuxième mi-temps et pour chaque prolongation.
- A la fin de chaque mi-temps ou de chaque prolongation, les cases non utilisées seront barrées de deux lignes horizontales parallèles à l'intérieur de la ou des cases.

2.5 FIN DES 3 PREMIERES PERIODES

A la fin de chacune des 3 premières périodes, le Marqueur 10 10 10 devra:

Entourer d'un cercle épais " O " le dernier chiffre des points réussis par chaque équipe et tracer une ligne horizontale épaisse sous ce chiffre ainsi que sous le numéro des Joueurs ayant réussi ces derniers points.

	-	-	
8		11	
	12	12	4
	13	13	
	14	14	
	15	(15)	(15)
	16	16	

② Inscrire le score obtenu par chaque équipe dans chaque période dans la partie appropriée au bas de la feuille de marque.

Période	1	:	Α	11	В	15	Période	2	:	Α	В
Période	3	:	Α		В		Période	4	:	Α	В
							Prolongations	3	:	Α	В

Barrer de deux lignes horizontales parallèles les cases de fautes des équipes non utilisées.



Tracer une ligne épaisse entre les cases des fautes de Joueurs et d'Entraîneurs qui ont été utilisées et celles qui ne l'ont pas été ("encadrer" les fautes).

3770088	LOUISO A.	4	X	Р				
3750171	BOSSE B.	8	X	P ₂	Р			
3800021	GILLOT M.	11	Х	Р	U ₂	Р	T_2	

2.6. FIN DE RENCONTRE

A. RESULTAT NUL (c.f. page 21)

• Entourer d'un cercle épais " O " le dernier chiffre des points réussis par chaque équipe et tracer une ligne horizontale épaisse sous ces chiffres ainsi que sous le numéro des Joueurs ayant réussi ces derniers points. Les équipes ne changent pas de côté (continuité de la dernière période).

	69	69		
4	76	70		
	71	X	(
4	$ \mathcal{D}$	P	14	
	73	73		ľ

Inscrire le score obtenu par chaque équipe lors de la 4^{ème} période dans la partie appropriée au bas de la feuille de marque.

Ī	Périod	е	1	:	Α	11	В	15	Р	érioc	e	2	:	Α	17	В	17	
	Périod	e	(3)		Α	17	В	20	P	érioc	e	(4)	:	Α	27	В	20	
								-									-	
									Prolo	onga	ions		:	Α		В		

3 Barrer de deux lignes horizontales parallèles les cases de temps morts non utilisées.

B. RESULTAT POSITIF (c.f. page 22)

① Entourer d'un cercle épais " O " le dernier chiffre des points réussis par chaque équipe et tracer deux lignes horizontales épaisses sous ces chiffres ainsi que sous le numéro des Joueurs ayant réussi ces derniers points.

2 Inscrire le score obtenu par chaque équipe lors de la 4^{ème} période ou de la ou des prolongations dans la partie appropriée au bas de la feuille de marque.

3 Enregistrer le score final et inscrire le nom de l'équipe victorieuse.

70

- 4 Tracer une ligne diagonale pour oblitérer l'ensemble des cases non utilisées des colonnes en cours de la marque courante.
- **S** Barrer de deux lignes horizontales parallèles les cases de temps morts et de fautes d'équipe non utilisées.
- 6 Barrer d'une ligne horizontale épaisse les cases des fautes de Joueurs, d'Entraîneurs ou Entraîneurs adjoints non utilisées.

Rayer le(s) nom(s) du(es) Joueur(s) non entré(s) en jeu.

2770000	1011150 4							
3770000	LOUISO A.	•						
3750171	BOSSE B.	8	Х	P_2	Р			
3800021	GILLOT M.	11	Х	Р	U ₂	Р	T_2	
3820001	Entraîneur SADAR N	1	_	7				

8 Barrer d'une ligne horizontale les cases inoccupées de Joueur(s) ou Entraîneur(s) adjoint(s).

NOTA:

Le nom d'un Joueur non entré en jeu sera rayé, même si une faute technique ou disqualifiante, commise durant un intervalle, figure à son compte. Cette faute sera cependant inscrite au verso de la feuille de marque.

9 Le Marqueur signe ensuite la feuille de marque.

Signeront ensuite:

- . I'Aide Marqueur,
- . le Chronométreur,
- . l'Opérateur des 24 secondes,
- . le Commissaire, (le cas échéant)
- . I'Aide-Arbitre / les Aides-Arbitres



et enfin

. I'Arbitre.

LA SIGNATURE PAR L'ARBITRE MET FIN A LA RENCONTRE ET AUCUNE MODIFICATION NE POURRA PLUS ETRE APPORTEE A LA FEUILLE DE MARQUE.



3. LE VERSO DE LA FEUILLE DE MARQUE

3.1. DISPOSITIONS COMMUNES AUX DIFFERENTES RUBRIQUES.

Toute inscription au verso de la feuille de marque autre que celles dont le Marqueur a la charge :

Est effectuée par l'Arbitre.

Doit être contresignée par les deux Arbitres et les deux Capitaines en titre.

EXCEPTION: Pour les réclamations, le Capitaine en jeu plaignant ou l'Entraîneur plaignant et le Capitaine en jeu adverse, signeront la feuille de marque.

3.2. LES RESERVES

Elles concerneront le terrain, le matériel, la qualification d'un Joueur.



Elles seront dictées par le Capitaine en titre ou l'Entraîneur, avant la rencontre, pour les réserves concernant le terrain et le matériel (sauf exception - par exemple panneau cassé -). Concernant la qualification d'un Joueur, elles devront être portées par le Capitaine en titre : avant la rencontre, immédiatement à la fin de la mi-temps si le Joueur est entré en jeu au cours de la 1ère ou 2ème période, ou à la fin de la rencontre si le Joueur concerné n'est entré en jeu qu'au cours de la 3ème ou 4ème période (Règlements Généraux).

3.3. LES FAUTES TECHNIQUES ET LES FAUTES DISQUALIFIANTES



Chaque fois qu'un licencié inscrit sur la feuille de marque (Joueur, Entraîneur, Entraîneur adjoint) est sanctionné d'une FT ou FD et qu'il est <u>IDENTIFIÉ</u>, cette FT ou FD sera nominative au compte du fautif au verso de la feuille de marque, indépendamment de l'enregistrement qui est fait au recto de la feuille en conformité avec le règlement officiel.

Si le fautif n'est pas identifié, l'inscription au verso de la feuille de marque sera faite au compte de l'Entraîneur (B₂).

Pour les accompagnateurs autorisés à se trouver dans la zone de banc d'équipe et qui sont sanctionnés d'une FT ou FD, l'inscription au verso de la feuille de marque sera faite au compte de l'Entraîneur (B_).

Si l' Arbitre valide sur la feuille de marque la mention " Je confirme la (les) faute (s) disqualifiante (s) et rapport suit ", en indiquant succinctement le motif (ex : insultes, coups, bagarre, etc...), les Officiels de la table de marque doivent eux aussi rédiger un rapport individuel.



NOTA:

Dans tous les cas, il est indispensable que les Arbitres renseignent le VERSO de la feuille de marque (nom, initiale(s) du prénom, numéro de licence et équipe du fautif).

Le motif de la sanction ne doit être précisé que pour les fautes disqualifiantes AVEC rapport.

3.4 LES RECLAMATIONS

Au moment de la faute d'arbitrage supposée commise et sur indication de l'Arbitre, le Marqueur annotera le recto de la feuille de marque, dans sa partie supérieure.

Exemple : Réclamation équipe A - 5^{ème} minute, 2^{ème} période

Score : A 31 - B 33

Capitaine en jeu : A n° 6 - B n° 14



A la fin de la rencontre, le Capitaine en jeu réclamant ou l'Entraîneur dictera la réclamation après avoir versé <u>par chèque</u> les droits prescrits et signera le recto de la feuille de marque. Les deux Capitaines en jeu contresigneront le verso de la feuille de marque. Si le Capitaine en jeu a été disqualifié, le Capitaine en titre ou l'Entraîneur procèdera aux formalités.

Les Officiels de la table de marque et l'Aide Arbitre remettront leur rapport à l'Arbitre (ou au Superviseur éventuellement), immédiatement après l'avoir rédigé après la rencontre. Les rapports doivent être <u>personnalisés</u>.

3.5. LES INCIDENTS

Les incidents mentionnés au verso de la feuille de marque feront l'objet d'un rapport personnalisé et détaillé, rédigé par chaque Officiel de la table de marque.

II. LES AUTRES DEVOIRS DU MARQUEUR

Le Marqueur, outre la tenue de la feuille de marque et la manipulation de la flèche de possession, doit aussi exécuter d'autres tâches.



A. COMMUNICATION

C'est uniquement le Marqueur qui indique à l'Arbitre que les Officiels de la table sont prêts. Il doit donc faire le signe "OK" - n° 13 - en direction des Arbitres à chaque début de période, sur toute remise en jeu, sauf après une faute de Joueur (plaquette).

B. LEVER LES PLAQUETTES DE FAUTES DE JOUEURS

Quand et comment lever les plaquettes?

Lorsqu'une faute est commise par un Joueur, le Marqueur doit, <u>après l'avoir inscrite sur la feuille de marque et porté toutes les autres inscriptions s'y rapportant</u>, lever la plaquette portant le chiffre correspondant au nombre de fautes de ce Joueur. Cette plaquette doit être bien visible de toute personne impliquée dans la rencontre. Pour les Arbitres, la plaquette levée sera le signal pour faire reprendre le jeu.



<u>ATTENTION</u>: Dans le cas d'une cinquième (5ème) faute de Joueur, après avoir levé la plaquette, le Marqueur devra <u>immédiatement</u> <u>faire le geste de remplacement</u>.

Cas particuliers:

Deux fautes sont sifflées au même Joueur.

Si deux fautes sont sifflées consécutivement au même Joueur, par exemple une faute personnelle et une faute technique, le Marqueur lèvera les deux plaquettes concernées en même temps d'une seule main. Si la faute personnelle est la 5ème faute et la faute technique la 6ème faute, le Joueur devient automatiquement Accompagnateur. De fait, une faute "B2" sera portée au compte de l'Entraîneur et pourra être identifiée au dos de la feuille de marque. Dans cette situation, seule la plaquette portant le chiffre 5 sera levée. Si cette 6ème faute est disqualifiante, il conviendra de pratiquer de la même manière.

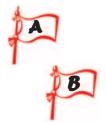
Une faute est sifflée à un Joueur de chaque équipe.

Si une faute est sifflée à un Joueur de chaque équipe, le marqueur lèvera, avec les deux mains, les plaquettes portant le nombre de fautes de chaque Joueur et dirigera chacune des plaquettes vers le banc d'équipe correspondant. Si les deux Joueurs ont le même nombre de fautes, le Marqueur lèvera et dirigera successivement la plaquette concernée du côté de l'un puis de l'autre banc d'équipe.

Une seconde faute antisportive est sifflée à un même Joueur.

Après avoir levé la plaquette indiquant le nombre de fautes du Joueur, le Marqueur doit <u>immédiatement siffler et faire le geste de remplacement.</u>

C. METTRE EN PLACE LES SIGNAUX DES 4 FAUTES D'EQUIPE



Le Marqueur placera (ou fera placer) le signal rouge quand le ballon sera vivant à la suite de cette 4^{ème} faute du côté du banc de l'équipe qui vient de la commettre, de façon à ce qu'il soit visible des Entraîneurs, des Joueurs et des Arbitres. Il s'assurera que les Arbitres l'ont bien vu.

D. DEMANDER DES TEMPS MORTS

Qui demande le temps mort au Marqueur?

Pour demander un temps mort, l'Entraîneur ou l'Entraîneur adjoint peut : se rendre personnellement auprès du Marqueur et demander clairement un " temps mort " en faisant, avec ses mains, le signe conventionnel approprié ou établir, depuis sa zone de banc, un contact visuel avec la table de marque et demander un temps-mort en faisant, avec ses mains, le signe conventionnel approprié. Dans cette situation, il devra s'assurer d'avoir été vu. Le Marqueur confirmera alors par le geste "OK". Si l'Entraîneur est le Capitaine, il doit, aussi, même s'il est en jeu, demander le temps mort au Marqueur.

Quand et comment le Marqueur intervient-il?

Le Marqueur indique aux Arbitres qu'une demande de temps mort a été faite en faisant retentir son signal sonore aussitôt que le ballon est MORT (sur tout coup de sifflet de l'Arbitre) et que le chronomètre de jeu est arrêté. Ensuite, il fera le geste n° 6 (arrêt du chronomètre) puis le geste n° 12 (temps mort) en désignant le banc de l'Entraîneur qui a demandé le temps mort. Dans le cas d'une 5 faute suivie d'un temps-mort, le Marqueur devra procéder à la demande de remplacement avant celle du temps-mort.

Les directives suivantes devront être respectées :

mort vrbitre) rêté	Le jeu doit reprendre par une remise en jeu de l'extérieur du terrain	Il peut intervenir AVANT que le ballon soit dans les mains du joueur chargé de la remise en jeu
ballon est m sifflet de l'Ari nomètre arr		Il peut intervenir AVANT que le ballon soit dans les mains du tireur pour le 1^{ex} lancer franc
que le ba coup de siff e chronor	Des lancers-francs sont accordés	Si le <u>dernier lancer est réussi</u> , il peut intervenir après le lancer, AVANT que le ballon soit dans les mains du joueur chargé de la remise en jeu
Dès (tout e		Si les lancers sont suivis d'une remise en jeu de la ligne médiane, il peut intervenir après le demier lancer, <u>réussi ou non</u> , AVANT que le ballon soit dans les mains du joueur chargé de la remise en jeu

Temps mort sur panier réussi.

Un temps mort peut être aussi accordé à une équipe, si un panier du terrain a été réussi par l'adversaire, à condition que la demande ait été faite **AVANT QUE LE BALLON SOIT REDEVENU VIVANT**. Dans cette situation, le <u>Chronométreur</u> arrête immédiatement le chronomètre de jeu quand le ballon pénètre dans le panier, fait

retentir son signal et en utilisant les gestes appropriés, informe les Arbitres qu'un temps mort d'équipe a été demandé.

Précision : Dans le cas d'un panier réussi avec faute, c'est le Marqueur qui demande le temps mort.



<u>ATTENTION</u>: Durant les deux dernières minutes de la 4^{ème} période ou de toute prolongation, le chronomètre de jeu est arrêté sur panier marqué. Dans cette situation, l'équipe qui a marqué le panier peut bénéficier d'un temps-mort, si l'équipe adverse bénéficie d'un remplacement ou d'un temps-mort.

<u>Exemple</u>: Dans les deux dernières minutes, panier réussi de l'équipe A. Remplacement accordé à l'équipe B. L'équipe A peut bénéficier d'un tempsmort dans cette situation.

Les deux Entraîneurs ont demandé un temps mort.

Si les deux Entraîneurs ont demandé un temps mort, il sera imputé à celui qui en a fait le premier la demande. Toutefois, dans le cas d'un temps mort accordé sur panier réussi, il sera imputé à l'Entraîneur de l'équipe contre laquelle le panier a été marqué.

La reprise du jeu suivant un temps mort

Le Marqueur et l'Aide-marqueur veilleront à vérifier les numéros des Joueurs entrant en jeu.

Dispositions diverses.

Chaque équipe peut bénéficier de deux (2) temps morts durant la première mitemps, de trois (3) temps morts durant la deuxième mi-temps et d'un (1) temps mort lors de chaque prolongation.

Les (2) temps-morts de la première mi-temps peuvent être pris durant la même période; les (3) temps-morts de la deuxième mi-temps peuvent être répartis sur les deux périodes, au choix de l'entraîneur.

Les temps-morts d'une même équipe peuvent être pris consécutivement.

Les temps morts non utilisés ne peuvent pas être reportés à la mi-temps ou à la prolongation suivante.

La demande de temps mort peut être retirée tant que le Marqueur (ou le Chronométreur) n'a pas fait retentir son signal sonore.



Le Marqueur doit aviser les Arbitres lorsqu'un Entraîneur ne dispose plus

de temps mort dans la période en cours. Cette communication s'effectue dès que l'arbitre a accordé le temps-mort.

Dans les deux dernières minutes de la 4ème période ou de toute prolongation, si un temps est accordé à l'équipe qui doit bénéficier de la remise en jeu dans sa zone arrière, cette remise en jeu sera effectuée à hauteur de la ligne médiane face à la table de marque. Le ballon pourra être passé à n'importe quel endroit du terrain de jeu.

E. DEMANDER LES REMPLACEMENTS DE JOUEURS

Qui demande le remplacement d'un Joueur?

Le remplaçant doit :

- > se présenter personnellement au Marqueur,
- être prêt à entrer en jeu immédiatement,
- demander clairement un remplacement en faisant le signe approprié avec ses mains et s'asseoir sur le siège des remplaçants.

Quand le Marqueur intervient-il?

Le Marqueur doit indiquer qu'une demande de remplacement a été faite en faisant retentir son signal dès que :

- Le ballon devient mort.
- Le chronomètre de jeu est arrêté.
- L'Arbitre, qui est en train de signaler une faute, a terminé sa communication avec la table de marque.
- ▶ Un panier est réussi par l'équipe adverse dans les deux dernières minutes de la 4ème période ou de chaque prolongation
 - L'équipe adverse a demandé un remplacement.

Il fait ensuite le signe n° 10 (remplacement).

La demande du Marqueur à l'Arbitre doit être faite avant :

- Que le ballon soit à nouveau mis à la disposition d'un Joueur pour une remise en jeu de l'extérieur du terrain : remise en jeu suite à une violation ou une faute, remise en jeu suite à un dernier LF réussi, remise en jeu à hauteur de la ligne médiane consécutive à des LF que le dernier soit réussi ou non.
- Que le ballon soit à la disposition d'un Joueur pour le premier ou unique LF.

Dispositions particulières pour les remplacements

1 APRES TOUT COUP DE SIFFLET DE L'ARBITRE (VIOLATION, FAUTE, SITUATION D'ENTRE-DEUX)



C'est une occasion de remplacement pour les deux équipes.

2 LORS D'UN TEMPS MORT.

Si un remplacement est demandé pendant un temps mort d'équipe, le remplaçant doit se présenter au Marqueur. Il devient Joueur à partir de ce moment là.

Après un temps mort, le Marqueur devra toujours vérifier qu'il n'y a pas eu de remplacement(s) de Joueur(s) non autorisé(s).

NOTA:

Si un Joueur doit être remplacé car il vient de commettre sa 5ème faute et qu'un temps-mort est demandé, le remplacement de ce Joueur doit être fait avant d'accorder le temps-mort.

O LORS D'UN ARRET DE JEU DECIDE PAR L'ARBITRE.

Lorsque le jeu est arrêté sur une décision de l'Arbitre (exemples : le ballon roule au loin après un panier réussi, le sol est mouillé, un objet étranger est sur le terrain, etc...) les deux équipes peuvent demander un remplacement. Le jeu doit être arrêté par un coup de sifflet.

4 ANNULATION D'UN REMPLACEMENT.

La demande de remplacement peut être annulée à tout moment avant que le signal du Marqueur ait retenti.

Un Joueur qui a été remplacé ne peut revenir sur le terrain et le remplaçant devenu Joueur ne peut quitter le jeu avant qu'une phase de marche du chronomètre ait eu lieu (Exception : erreur rectifiable) .

FEMPLACEMENT LORS DE TIRS DE LANCERS FRANCS.

Les deux équipes peuvent bénéficier d'une occasion de remplacement(s) à

Les deux équipes peuvent bénéficier d'une occasion de remplacement(s) à condition :

- que le dernier LF soit réussi.
- que le dernier LF, réussi ou non, soit suivi d'une remise en jeu à hauteur de la ligne médiane.

La demande doit être faite avant que le ballon soit mis à la disposition du Joueur chargé de la remise en jeu à l'extérieur du terrain.

Aucun remplacement n'est autorisé entre des lancers francs. Cette condition est valable jusqu'à l'occasion suivante de remplacement.

Si une faute est commise pendant les lancers francs, les remplacements peuvent être effectués seulement après que les lancers francs pour la faute préalable aient été tirés et avant la réparation de la faute suivante.

F. FLECHE DE POSSESSION



La flèche de possession doit être manipulée comme suit : Lors de la prise de contrôle du ballon par une équipe suite à l'entre-deux initial, le Marqueur positionne la flèche en direction de l'attaque de l'équipe qui ne bénéficie pas de ce premier

contrôle. Par la suite, il inversera le sens de la flèche à chaque situation



d'entre-deux dès que le ballon touchera un Joueur sur le terrain suite à la remise en jeu.

Le Marqueur doit retourner la flèche dès la fin de la seconde période sous le contrôle de l'Arbitre.

G. LES AUTRES OBLIGATIONS DU MARQUEUR



Le Marqueur est le responsable de la feuille de marque. Sa fonction débute quand il reçoit un exemplaire vierge à son arrivée et cesse, quand, à la fin de la rencontre, l'Arbitre a apposé sa signature au recto.

Pendant tout ce temps, il ne devra s'en dessaisir sous aucun prétexte, sauf pour la confier à l'Arbitre aux fins de vérifications.

Le signal du Marqueur ne doit retentir que lorsque le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté. Ce signal ne rend pas le ballon mort.

Le Marqueur est l'O.T.M. qui est en relation permanente avec les Arbitres. Un contact visuel doit toujours être établi.

Si juste avant le début de la rencontre, le Marqueur découvre qu'un Joueur non inscrit dans le cinq entrant, pénètre sur le terrain, il doit immédiatement prévenir les Arbitres.



L'APPE MARQUEUR



L'AIDE MARQUEUR

L'Aide-Marqueur est:

- présenté par l'association recevante et licencié pour cette association, ou
- désigné par la C.F.A.M.C., la C.R.A.M.C. ou la C.D.A.M.C.

Qu'il soit présenté par l'association recevante ou désigné par la C.F.A.M.C., la C.R.A.M.C. ou la C.D.A.M.C., ses prérogatives et fonctions sont les mêmes.

L'Aide-Marqueur assure les inscriptions au tableau de marque et assiste le Marqueur <u>avant</u>, <u>pendant</u>, <u>après la rencontre</u>, et notamment dès le début des inscriptions sur la feuille.

Ses fonctions ne doivent pas être en contradiction avec celles des autres Officiels.

S'il y a désaccord entre le tableau de marque et la feuille de marque, il appartient au Marqueur de faire en sorte que l'affichage au tableau soit corrigé. Dans le doute ou si l'une des deux équipes élève des objections quant à la correction, il doit en informer l'Arbitre dès que le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté.

Il n'entre pas dans les attributions d'un autre Officiel, notamment du Chronométreur, de faire fonction d'Aide-Marqueur.

En l'absence d'un Aide-Marqueur dûment convoqué, il appartient à l'Arbitre de demander au groupement sportif recevant de désigner une personne licenciée et compétente.



Lors des dix dernières secondes de jeu de chaque période ou prolongation (s), si l'Opérateur des 24 secondes reste en fonction, c'est l'Aide-Marqueur qui égrènera les dix dernières secondes à haute voix.



LE CHRONOMETREUR



LE CHRONOMÉTREUR

Ses principales fonctions sont le décompte des périodes de jeu, des intervalles de jeu et la tenue du chronographe.

I. LES DEVOIRS DU CHRONOMÉTREUR



A. INFORMER L'ARBITRE

Au plus 60 minutes et au moins 20 minutes avant le commencement de la rencontre, le Chronométreur doit déclencher le chronomètre de jeu pour décompter les 60 minutes précédant la rencontre, ce décompte sera arrêté à 3 minutes si la présentation des équipes n'est pas terminée, puis à 1 minute 30 secondes (1'30") du début.



Le Chronométreur doit avertir l'Arbitre 6 minutes avant le début de la rencontre pour la présentation des équipes. Pour les championnats de Pro A et de Pro B, il conviendra de se référer au protocole LNB.

Le Chronométreur doit faire prévenir les Arbitres 5 minutes avant le début de la seconde mi-temps.

Le Chronométreur doit avertir les équipes et l'Arbitre, au moyen de son signal sonore, trois (3) minutes avant le début de la 1ère et de la 3ème période.

Le Chronométreur prévient l'Arbitre 1 minute 30 secondes (1'30") avant le début de la 1^{ère} et de la 3^{ème}période.

Le Chronométreur prévient l'Arbitre trente (30) secondes avant le début de la 2^{ème} et de la 4^{ème} période et de toute prolongation.

B. MESURER LES TEMPS DE JEU ET DE PAUSE

Le Chronométreur doit disposer d'un chronomètre de jeu et d'un chronographe.

Le Chronomètre de jeu sert à mesurer les périodes de jeu et l'intervalle avant le début de la rencontre.

Le Chronographe doit être utilisé pour mesurer les temps morts, les arrêts de jeu pour incident, les intervalles entre chaque période et entre les prolongations.

Le Chronométreur indique, avec son signal sonore, l'expiration du temps de jeu de chaque période et de chaque prolongation.



LE SIGNAL SONORE DU CHRONOMETREUR MET FIN AU TEMPS DE JEU.

Si le signal n'a pas été entendu, il doit user de tout moyen pour avertir l'Arbitre.

Lors d'un temps mort d'équipe, dès que l'Arbitre effectue le signe n°12 (temps mort), il déclenche le chronographe puis, lorsque 50 secondes se sont écoulées, fait retentir son signal. Il fait à nouveau retentir son signal à la fin du temps-mort.



Le décompte du temps mort ne doit être affiché que si le temps de jeu reste visible pour l'ensemble des acteurs. En aucun cas le décompte du temps mort doit se faire à la place du chronomètre de Jeu.

Lorsqu'un temps mort est demandé par l'équipe contre laquelle un panier a été marqué, le <u>Chronométreur</u> doit immédiatement arrêter le chronomètre de jeu et faire retentir son signal sonore pour informer les Arbitres de la demande de temps mort.

II. LES OPÉRATIONS DE CHRONOMÉTRAGE

A. LE CHRONOMÈTRE DE JEU DOIT ÊTRE DÉCLENCHÉ

Lors d'un entre-deux, dès que le ballon après avoir atteint son point culminant, est frappé légalement par un des sauteurs.

A la suite d'un lancer franc non réussi et alors que le ballon reste vivant, le ballon touche un Joueur sur le terrain.

Après une remise en jeu de l'extérieur du terrain, dès que le ballon touche un Joueur sur le terrain.

B. LE CHRONOMÈTRE DE JEU DOIT ÊTRE ARRÊTÉ



A l'expiration du temps de jeu de chaque période ou prolongation.

Lorsque l'un des Arbitres siffle.

Un panier du terrain est réussi contre l'équipe qui avait demandé un temps mort d'équipe.

Dans les deux dernières minutes de la 4^{ème} période et de chaque prolongation après chaque panier réussi.

NOTA:

Dans le cas d'un mauvais fonctionnement ou d'une mauvaise manipulation du chronomètre de jeu, l'Arbitre pourra demander au Chronométreur une évaluation du " temps d'erreur " en plus ou moins. La décision finale sera cependant prise par l'Arbitre.

Si le temps du chronomètre de jeu est corrigé, le temps des 24 secondes devra peut-être être corrigé.

C. LES MESURES DE TEMPS GÉRÉES PAR LE CHRONOMÈTREUR

Le Chronométreur, au moyen du chronomètre de jeu et du chronographe des temps morts, doit mesurer les temps suivants :

15 secondes :

Délai accordé à un joueur blessé pour récupérer (environ 15").



Le Chronométreur prévient l'Arbitre 30 secondes avant le début des 2^{ème} et 4^{ème} périodes et de toute prolongation.

50 secondes:

Le Chronométreur actionne son signal lorsque 50 secondes d'un temps mort se sont écoulées (ou prévient l'Arbitre).

1 minute:

Durée d'un temps mort d'équipe.

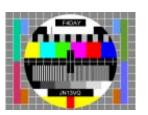
1 minute 30 secondes :

Le Chronométreur actionne son signal sonore pour prévenir les équipes et les Officiels qu'il reste 1 minute 30 avant le début de la 1 et de la 3 ème période. En même temps, l'Arbitre siffle et invite les équipes à regagner leur banc. Le chronomètre doit être affiché à 10' (durée d'une période).

Avant le commencement de la 2ème et de la 4ème période, lorsque 1 minute et 30 secondes se sont écoulées, le Chronométreur doit actionner son signal.

2 minutes:

- Intervalle entre la 1^{ère} et la 2^{ème} période et entre la 3^{ème} et la 4^{ème} période.
- Intervalle avant chaque prolongation.
- Temps-mort en cas de retransmission TV (Temps-mort TV) Section "E" du règlement de Jeu.



3 minutes:

Le Chronométreur prévient l'Arbitre 3 minutes avant le début des 1^{ère} et 3^{ème} périodes.

5 minutes:

Durée d'une prolongation (temps de jeu effectif).

Le Chronométreur fait prévenir les Arbitres 5 minutes avant le début de la seconde mi-temps.



6 minutes:

Le Chronométreur prévient l'Arbitre 6 minutes avant le début de la rencontre pour la présentation des équipes s'il y a lieu.

7 minutes 15 :

Cf. Protocole Ligue Nationale de Basket

10 minutes:

Durée d'une période (temps de jeu effectif).

15 minutes:

Durée de l'intervalle entre la 2^{ème} et la 3^{ème} période.

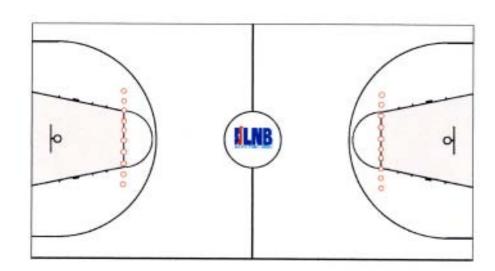
60 minutes:

(Au plus) Décompte du temps précédant le début de la rencontre. A défaut, afficher le temps réel.

Ainsi que tout autre temps, sur demande de l'Arbitre.

NOTA:

Concernant les rencontres de Haut-Niveau et la gestion des 6 minutes, 3 minutes, 1 minute 30" et 30", le Chronométreur modulera son intervention en fonction de l'environnement.



LOPERATEUR 24"



L'OPÉRATEUR DES 24 SECONDES

I. CARACTERISTIQUES DE L'APPAREIL DES 24 SECONDES



L'appareil des 24 secondes doit être conçu et manipulé de telle façon que :

Lorsqu'aucune équipe ne contrôle le ballon, aucun chiffre ne doit apparaître sur l'appareil.

Lorsque l'appareil est arrêté pour une décision de remise en jeu de l'extérieur du terrain et qu'il n'y ait pas lieu de le ramener à 24 secondes, il puisse repartir à compter du temps qui était affiché.

Le décompte commence quand un Joueur prend le <u>contrôle d'un ballon vivant</u> <u>sur le terrain</u> et doit être arrêté quand :

- ▶ l'autre équipe s'empare du contrôle du ballon.
- sur tir, lorsque le ballon a touché l'anneau.
- ▶ le jeu est arrêté suite à une action imputable à l'adversaire de l'équipe qui contrôle le ballon.

L'appareil des 24 secondes doit être relié au chronomètre de jeu, dans un sens seulement : le chronomètre de jeu arrête l'appareil des 24 secondes.

2. LES MANIPULATIONS DE L'APPAREIL DES 24 SECONDES

A. CHRONOMÈTRE DE JEU À L'ARRÊT

L'affichage de l'appareil des 24 secondes est occulté, à condition qu'une période de 24" ne soit pas en cours pour l'équipe qui contrôlait le ballon au moment de l'arrêt du chronomètre.

B. CHRONOMÈTRE DE JEU EN MARCHE

Dès qu'un Joueur prend le contrôle d'un ballon vivant sur le terrain, le décompte est activé.

Lors d'un tir au panier, l'appareil est arrêté et occulté dès que le ballon touche l'anneau ou pénètre dans le panier, jusqu'à ce qu'un Joueur reprenne le contrôle d'un ballon vivant sur le terrain (reprise du décompte des 24 secondes).



Dans le cas de panier réussi, l'affichage des 24" s'effectuera dès que le ballon est mis à la disposition du joueur devant effectuer la remise en jeu.

Lorsqu'un adversaire <u>prend le contrôle</u> du ballon (interception), rapide remise à 24 secondes sans arrêter l'appareil.

Précision: Le simple fait qu'un adversaire touche le ballon ne suffit pas à faire repartir une nouvelle période de 24 secondes si c'est la même équipe qui garde le contrôle du ballon (une frappe n'est pas un contrôle).

Rappel: En cas d'absence d'appareillage, l'estimation de la période des 24" est de <u>la responsabilité de l'Arbitre</u>. Son jugement est sans appel.

3. SITUATIONS

L'appareil des 24" doit être arrêté et remis à 24" sans affichage apparent dès que :

- Un Arbitre siffle une faute ou une violation.
- ▶ Un tir au panier du terrain est réussi.
- Le ballon touche l'anneau du panier adverse (sauf si le ballon reste coincé dans les supports du panier).
- Le jeu est arrêté à la suite d'une action en rapport avec l'équipe qui ne contrôle pas le ballon.
- Le jeu est arrêté à la suite d'une action sans rapport avec les équipes à moins que les adversaires ne soient désavantagés. Dans cette situation, l'Opérateur doit attendre le signal de l'Arbitre.
- L'Arbitre a sifflé alors qu'aucune équipe n'avait le contrôle du ballon et le jeu doit reprendre par une situation d'entre-deux.

L'appareil des 24" doit être arrêté sans être remis à 24" mais avec affichage apparent lorsque la même équipe qui avait auparavant le contrôle du ballon bénéficie d'une remise en jeu résultant :

- Une sortie du ballon hors des limites du terrain.
- Une blessure d'un Joueur de la même équipe.
- ▶ Une situation d'entre-deux.
- Une double faute.
- L'annulation de sanctions égales contre les deux équipes.





Lorsqu'il reste moins de 24 secondes à jouer sur le chronomètre de jeu avant la fin d'une période ou d'une prolongation et qu'une nouvelle période 24 secondes doit débuter, l'appareil sera éteint. L'Opérateur égrènera alors, à haute voix, les 10 dernières secondes indiquées au chronomètre de jeu.

NOTA:

Si le signal des 24 secondes retentit et que les Arbitres ne sifflent pas, le chronomètre de jeu <u>ne doit pas être arrêté et le jeu doit continuer.</u>



CONSIGNES



CONSIGNES AVANT LA RENCONTRE

H moins 1 heure

- Arrivée des O.T.M..
- Essai complet des appareils par le Chronométreur.
 (Départ, arrêt, programmation des temps, ajouter du temps, en enlever...)
- Déclenchement du chronomètre.
- Préparation de la feuille de marque par le Marqueur et l'Aide-Marqueur et vérification du matériel.



Essai complet des appareils par l'Opérateur des 24 secondes.
 (Départ, arrêt, programmation, ajouter du temps, en enlever...)

H moins 30 à 25 minutes

• Briefing d'avant rencontre dans le vestiaire avec les Arbitres, avec la feuille de marque et les licences.



H moins 20 minutes

◆ <u>Au moins 20 minutes</u> avant l'heure fixée pour le début de la rencontre, chaque Entraîneur, ou son représentant, doit fournir la liste des membres de son équipe.

H moins 10 minutes



♦ Entrées en jeu finalisées au moins 10 minutes par les Entraîneurs. Signature des Entraîneurs.

H moins 7 minutes

Procole LNB



H moins 6 minutes

Présentation des équipes.

H moins 3 minutes

- Avertir les équipes et les Arbitres des 3 minutes. (A moduler en fonction de l'ambiance de la salle)
- Éventuellement si présentation non terminée, stopper momentanément le chronomètre de jeu à 3 minutes, et le redémarrer à l'annonce des 3 minutes par l'Arbitre.

H moins 1 minute 30 secondes

 Prévenir l'Arbitre et remettre le chronomètre de jeu à 10 minutes pour démarrer la rencontre.



Outre les dispositions détaillées au Règlement Officiel de BasketBall pour l'accomplissement de la tâche de chacun des O.T.M., les consignes générales et particulières ci-dessous devront être appliquées.

CONSIGNES GENERALES

- Une communication verbale permanente doit être établie entre les O.T.M..
- ◆ Tout O.T.M. qui a connaissance d'une demande de temps-mort ou de remplacement, l'annoncera à voix haute. Cette annonce sera répétée, le cas échéant, par le Marqueur pour en confirmer l'enregistrement.



◆ Lorsque le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté, le Marqueur doit indiquer par le signe de communication n°13 "OK" en direction des Arbitres que les O.T.M. sont prêts.



- ◆ Exception : A la suite d'une faute, le Marqueur doit lever la plaquette pour annoncer qu'il est prêt.
- Lors de la mi-temps, les O.T.M. pourront se relaxer dans le local mis à leur disposition.
- ◆ A l'issue de la partie, tous les O.T.M. accompagnent les Arbitres aux vestiaires pour accomplir les formalités administratives de fin de rencontre.
- ♦ Les O.T.M. doivent participer activement au briefing et au debriefing.

CONSIGNES PARTICULIERES

Pour l'Aide-Marqueur

Un panier est marqué.

Il annonce le numéro du Joueur qui a marqué et le nombre de points. (exemple : A8 - 3 points).

Il valide le nouveau score indiqué par le Marqueur (en disant par exemple "OK") et l'inscrit sur le tableau de marque.

Une faute est sifflée.



Il annonce, au vu de la communication de l'Arbitre, l'équipe "A" ou "B" et le numéro du fautif ainsi que le type de la faute et éventuellement le nombre de lancers francs de la réparation (exemple : faute personnelle de A8 - P2).

Quand le Marqueur a levé la plaquette de faute de Joueur, il manipule le tableau d'affichage des fautes et valide le nombre de fautes du Joueur et de l'équipe.

Pour le Marqueur

Durant la rencontre, le Marqueur doit :

- ◆ Répéter toutes les informations qu'il reçoit : panier accordé, faute sifflée, temps-mort ou remplacement de joueur demandé, ...
- Relater toutes les inscriptions qu'il porte sur la feuille de marque.
- ◆ A l'issue des opérations de fin de rencontre, le Marqueur remet à chaque équipe l'(les) exemplaire(s) de la feuille de marque qui lui est (sont) destiné(s)

Un panier est marqué.

◆ Après l'inscription des points, il annonce le nouveau score. La lecture du score est faite de la gauche vers la droite en indiquant le score de l'équipe "A" puis celui de l'équipe "B".



Une faute est sifflée.

- ♦ Dès le coup de sifflet et le poing levé de l'Arbitre, le Marqueur repère sur la feuille de marque l'équipe du fautif "A" ou "B".
- ◆ Lors de l'inscription de la faute au compte du Joueur, il annonce l'équipe, le numéro du Joueur, le nombre de fautes de ce dernier, ainsi que le nombre de fautes d'équipe en mettant une croix dans la case correspondante (exemple : B4 3ème faute de joueur, 4ème faute d'équipe). L'annonce des fautes d'équipe ne sera plus faite après la 4ème faute d'équipe.
- ◆ Enfin, après avoir procédé à toutes les inscriptions, il lève la plaquette indiquant le nombre de fautes du Joueur concerné.
- ◆ S'il s'agit de la seconde faute antisportive du Joueur, le Marqueur lève la plaquette correspondant au nombre de fautes du Joueur puis fait le geste de remplacement. Il inscrit un U indicé du nombre de lancers-francs puis des D dans les cases restantes. S'il s'agit de la 5 faute, le D sera inscrit dans la marge.

Un temps-mort ou un remplacement est demandé.

- ◆ Le Marqueur signale la demande, dès que le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté :
- Avant que le ballon soit à nouveau mis à la disposition d'un Joueur pour une remise en jeu de l'extérieur du terrain : remise en jeu suite à une violation ou une faute, remise en jeu suite à un dernier LF réussi, remise en jeu à

hauteur de la ligne médiane consécutive à des LF que le dernier soit réussi ou non.

◆ Avant que le ballon soit à la disposition d'un Joueur pour le premier ou unique lancer-franc.



- ◆ Si l'arrêt de jeu est consécutif à une faute, le Marqueur attend la fin de la gestuelle de l'Arbitre pour signaler la demande. Ensuite, il procède aux inscriptions.
 - Soit durant le temps-mort.
 - Soit durant le remplacement.
- ◆ S'il s'agit de la 5^{ème} faute d'un Joueur, la demande de remplacement doit être effectuée avant la demande du temps-mort.
- ◆ Pour les remplacements lors de LF ou de temps-mort : un Joueur qui est devenu remplaçant et le remplaçant qui est devenu Joueur ne peut revenir en jeu ou quitter respectivement le terrain jusqu'à ce que le ballon redevienne mort après une phase de marche de chronomètre de jeu.

Pour le Chronométreur

- ◆ Il déclenche le chronomètre 60 minutes avant l'heure prévue du commencement de la rencontre.
- ♦ Il manipule le chronomètre de jeu (arrêt, mise en marche) en conformité avec les signaux des Arbitres.
- ◆ Il avertit les équipes et l'Arbitre, à l'aide de son signal sonore, 3 minutes puis
 1 minute 30 secondes avant le début de la 1ère et de la 3ème période.
- ◆ Il avertit l'Arbitre 30 secondes avant le début des 2^{ème} et 4^{ème} périodes et avant chaque prolongation.



- ◆ Il annonce à haute voix "24 secondes" à l'Opérateur quand il ne reste que ce temps de jeu avant le signal de fin de période considérée.
- ◆ Il annonce à haute voix "1 minute" lors du passage dans la dernière minute de chaque période et de chaque prolongation.
- ◆ Il annonce à haute voix "2 minutes" pour les deux dernières minutes de la 4 période et de chaque prolongation.

- ◆ Quand un temps-mort est demandé, il déclenche le chronographe lorsque l'Arbitre accorde le temps-mort. Si le temps-mort est consécutif à un panier, il arrête son chronomètre et c'est lui qui demande le temps-mort à l'Arbitre. Le décompte du temps-mort ne sera affiché que si le temps de jeu reste visible pour l'ensemble des acteurs de la rencontre.
- ◆ Au début de la 2ème et de la 4ème période, il affiche le ou les temps-morts déjà utilisés lors de la période précédente.

Pour l'Opérateur des 24 secondes

Extinction de l'appareil lors d'un tir

L'Opérateur doit être certain que le tir est réussi ou que le ballon a touché l'anneau.



Si le tir est manqué et si le ballon n'a pas touché l'anneau, la période continue si le ballon est récupéré par la même équipe.

Remise à 24 secondes

Il est remis à 24, si l'adversaire prend le contrôle du ballon.

Si une équipe perd la maîtrise du ballon (par exemple lors d'une action confuse), l'appareil des 24 secondes continue de décompter.

Annonce des 10 secondes

Lorsque l'appareil affiche 10 secondes, l'Opérateur devra l'annoncer à haute voix.



• En fin de chaque période et de chaque prolongation

L'Opérateur égrène à haute voix les 10 dernières secondes indiquées au chronomètre officiel.

Il veille à annoncer 10 quand le chronomètre passe de 10 à 9.9 secondes, 9 quand il passe de 9 à 8.9 secondes, ...



Il attirera l'attention des Arbitres, lors du briefing d'avant rencontre, sur les caractéristiques d'égrenage des secondes de l'appareil, ce dernier servant d'aide aux Arbitres pour le décompte des 8 secondes.





LA BOÎTE A OUTILS DE L'O.T.M.

Pour officier, les O.T.M. ne doivent pas se déplacer sans:

Stylo bille noir et stylo bille rouge (deux de chaque en cas de «panne sèche»)

- Feutre noir (pour le verso de la feuille de marque)
- Produit correcteur
- Sifflet
- ◆ Règle
- ◆ Chronographe
- Post-it ou étiquettes autocollantes
- Trombones
- ◆ Une feuille de marque
- ◆ Imprimés pour les réclamations et les incidents
- Mini bloc-notes
- ◆ Carton «sous-main» pour feuille de marque
- ◆ Règlement officiel
- Annuaire Officiel F.F.B.B.
- Fiche de suivi des entrées en jeu
- Guide de l'O.T.M.





















L <i>F</i>	A GESTION DES APPAREILS DI	E CHRONOMÉTRAGE		
SITUATION	CHRONOMÈTRE	APPAREIL DES 24"		
	DÉCLENCHEMENT DES AP	PAREILS		
Entre deux initial	Dès que le ballon, après avoir atteint son point culminant, est légalement frappé par l'un des sauteurs	Dès que le ballon après avoir été touché e CONTRÔLÉ par un joueur sur le terrain		
Remise en jeu de l'extérieur du terrain	Dès que le ballon touche un joueur sur le terrain	Dès qu'un joueur sur le terrain CONTRÔLE un ballon vivant		
Après un lancer-franc non réussi et alors que le ballon reste vivant	Dès que le ballon touche un joueur sur le terrain	Dès que le ballon après avoir été touché est CONTRÔLÉ par un joueur sur le terrain		
	ARRÊT DES APPARE	ILS		
	Sur tout coup de sifflet de l'arbitre			
	Sur fin de temps de jeu d'une période ou d'une prolongation			
ARRÊT	Sur panier réussi contre l'équipe dont l'entraîneur a demandé un temps-mort			
	Sur panier réussi dans les deux dernières minutes de la 4 ^{ème} période ou de chaque prolongation			
ARRÊT ET OCCULTÉ ARRÊT ET NON OCCULTÉ RESTE AU DECOMPTE AFFICHE		Sur tout coup de sifflet de l'arbitre pour faute, ou violation de l'équipe qui contrôlait le ballon. Un tir au panier du terrain est réussi. Le ballon touche l'anneau du panier adverse. Arrêt du jeu à la suite d'une action en rapport avec l'équipe qui ne contrôle pas le ballon. Arrêt du jeu à la suite d'une action sans rapport avec les équipes à moins que les adversaires ne soient désavantagés. Coup de sifflet alors qu'aucune équipe n'a le contrôle du ballon et le jeu doit reprendre par une situation d'entre-deux. Lorsqu'une équipe obtient le contrôle du ballon et qu'il reste au chronomètre de jeu moins de 24 secondes à jouer dans une période ou une prolongation. Lorsqu'une remise en jeu est effectuée par l'équipe qui avait auparavant le contrôle du ballon suite à : - une sortie du ballon hors des limites du terrain - une blessure d'un joueur de la même équipe - une situation d'entre deux - une double faute - l'annulation de sanctions égales contre les deux équipes		
	AFFICHAGE 24"	deux équipes.		
Entre deux	ALTIOTAGE 24	Dès que le ballon est contrôlé par un joueur sur le terrain		
Remise en jeu de l'extérieur du terrain		Dès que le ballon est à la disposition du joueur chargé de la remise en jeu en ligne de fond ou en ligne de touche		
Sur tir de lancer franc manqué Sur tir de		Dès que le ballon est contrôlé sur le terrain après un dernier ou unique tir de lancer franc Dès que le ballon est à la disposition du		
lancer franc réussi		joueur chargé de la remise en jeu en ligne de fond		

LE RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

Le Groupement Sportif recevant doit mettre à la disposition des Arbitres et des O.T.M. un dirigeant assurant la fonction de Responsable de l'Organisation, désigné conformément à l'article 610 des Règlements Généraux, lequel restera en contact permanent avec eux jusqu'à la fin de la rencontre.

Ce responsable sera obligatoirement licencié au Groupement Sportif recevant et devra veiller à la bonne organisation. Il devra aider l'Arbitre à faire respecter l'heure officielle et la période d'échauffement (fixée à 20 minutes).

Il ne pourra exercer aucune autre fonction et devra rester à proximité de la table de marque pendant la rencontre.

Outre ces fonctions liées à la sécurité, ses attributions sont :

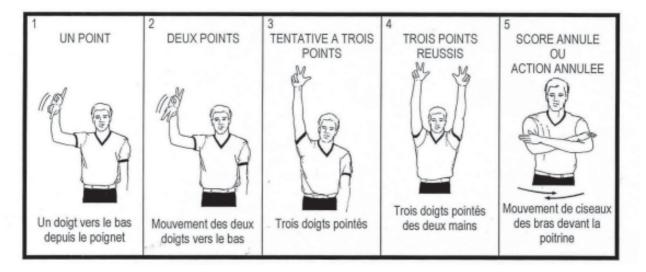


- Accueillir les Arbitres et les O.T.M..
- Contrôler les normes de sécurité et s'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant et intervenir pour assurer la sécurité des Arbitres et des O.T.M. avant, pendant et après la rencontre.
- Prendre, à la demande des Arbitres, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possible jusqu'à sa fin normale.
- Prendre toute disposition nécessaire pour les formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou le vestiaire des Arbitres.

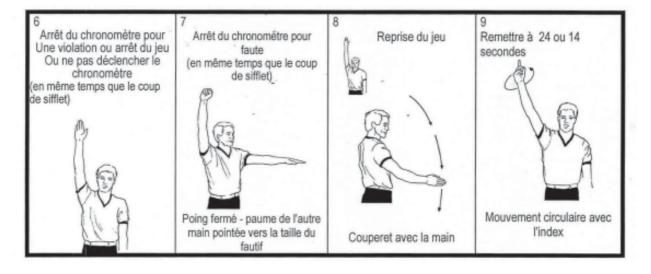


LES SIGNAUX DES ARBITRES

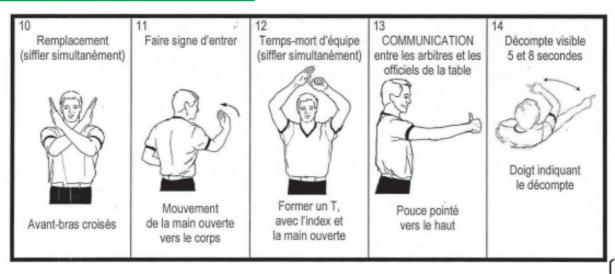
I. SCORE



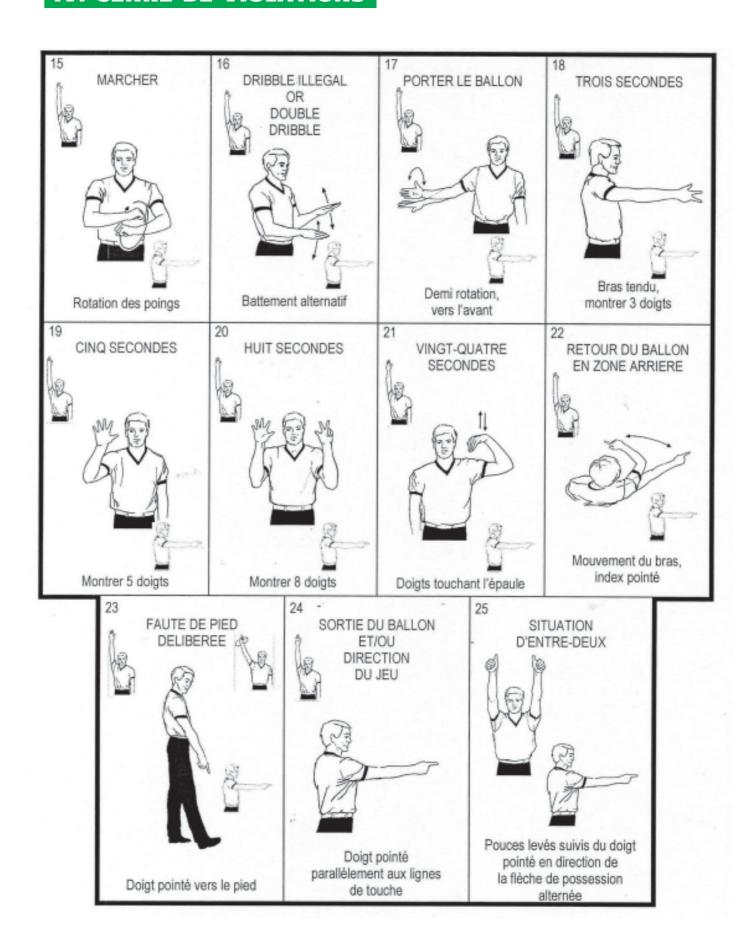
II. CHRONOMETRAGE



III. ADMINISTRATION



IV. GENRE DE VIOLATIONS

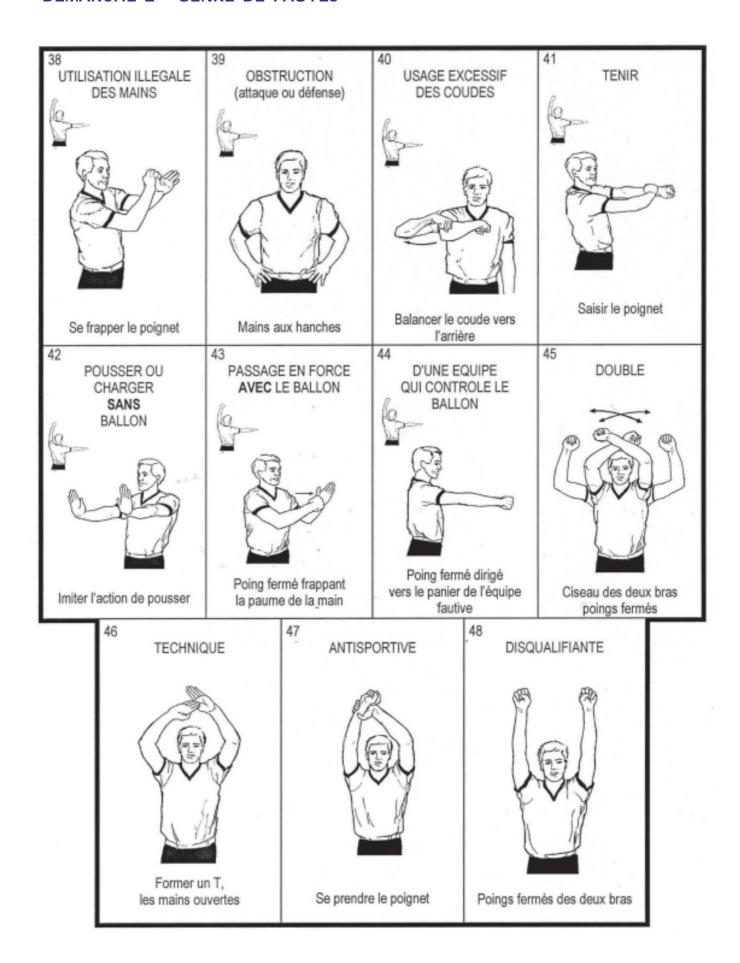


V. SIGNALER UNE FAUTE A LA TABLE DE MARQUE

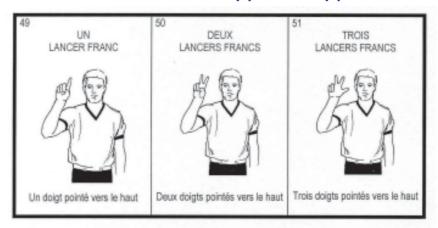
DEMARCHE 1 - NUMERO DU JOUEUR

26	No. 4	No. 5	No. 6	29 No. 7
30	No. 8	31 No. 9	32 No. 10	33 No. 11
34	No. 12	35 No. 13	36 No. 14	37 No. 15

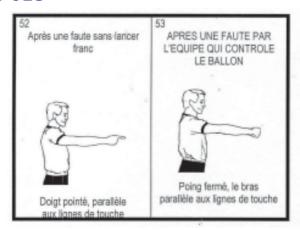
DEMARCHE 2 - GENRE DE FAUTES



DEMARCHE 3 - NOMBRE DE LANCER(S) FRANC(S) ACCORDES

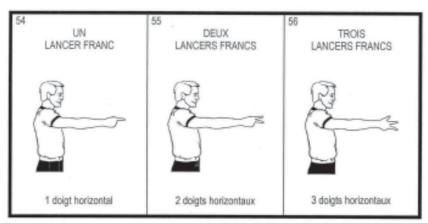


OU DIRECTION DU JEU

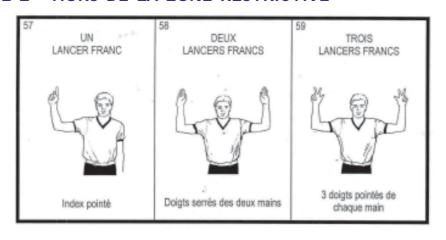


VI. ADMINISTRATION DES LANCERS FRANCS

DEMARCHE 1 - DANS LA ZONE RESTRICTIVE



DEMARCHE 2 - HORS DE LA ZONE RESTRICTIVE





Protocole Officiel de la LNB Championnats Pro A et Pro B

Objectif:

La LNB souhaite mettre en place un protocole d'ouverture des matches homogène à l'ensemble des rencontres de ses championnats.

L'objectif est de mettre en scène les 3-4 minutes précédents les trois dernières minutes d'échauffement avant le coup d'envoi, afin de créer une identité sonore et visuelle.

Matériel nécessaire :

- CD de l'Hymne de la LNB
- Un drapeau LNB, rectangulaire
- 4 tee-shirts LNB pour les enfants apportant le drapeau

Ce matériel sera fourni par la LNB.

Déroulé :

a) Coup d'envoi – 7 minutes et 15 secondes :

Retour des équipes sur le banc ou dans les brèches.

Annonce d'ouverture de la journée et du protocole :

«Mesdames, Messieurs, bienvenue à la (exemple : 20^{ème}) journée du Championnat de France de Pro A (ou Pro B) de la LNB. Dans un instant, la présentation des équipes »

b) Coup d'envoi – 7 minutes :

Début de l'Hymne de la LNB

Laisser 10 secondes

Entrée du drapeau de la LNB, porté par 4 enfants (entre 10 et 12 ans) : le drapeau est amené au niveau du rond central.

Le drapeau est amené des brèches les plus proches du terrain.

Les 4 enfants doivent porter un tee-shirt LNB.

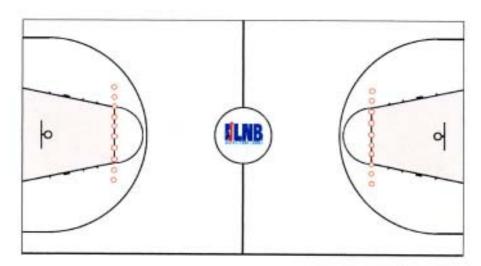
Fin de l'hymne



Coup d'envoi – 5 minutes et 50 secondes

Présentation des équipes : les équipes sont présentées tour à tour, équipe visiteuse puis équipe locale. Pour chaque équipe, le speaker annonce les remplaçants, puis par le 5 de départ. Pour chaque joueur, le speaker annonce son numéro, son prénom et son nom.

A l'annonce de son nom, le joueur va se placer sur le terrain, au niveau de la ligne des lancers francs. Chaque équipe doit ainsi former une ligne parallèle à la ligne de fond de manière à ce qu'à la fin du protocole les équipes soient disposées comme suit :



Le club peut choisir la musique de son choix pour cette présentation, mais il est essentiel de respecter le dispositif d'annonce des joueurs ainsi que le placement des deux équipes.

Rappel:

Tous les joueurs d'une même équipe doivent avoir une tenue identique : sur-maillot ou tenue de match par exemple (conformément à l'article 454.1 des statuts et règlements de la LNB).

Idéalement, les deux équipes doivent se présenter avec une tenue identique.

Prévoir maximum 1 minute 30 secondes par équipe.

Début annonce équipes :

« Voici la composition officielle des deux équipes :

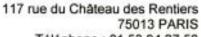
Annonce équipe visiteuse :

Le speaker annonce les remplaçants, dans l'ordre croissant des numéros : numéro, prénom puis nom

« Pour (exemple Besançon), N°XX, prénom et nom du joueur »

Le speaker annonce le 5 de départ, dans l'ordre croissant des numéros : numéro, prénom puis nom

« Et maintenant le 5 de départ de (exemple Besançon), N°XX, prénom et nom du joueur »





Téléphone: 01.53.94.27.50

Annonce équipe locale :

Le speaker annonce les remplaçants, dans l'ordre croissant des numéros : numéro, prénom puis nom

Le speaker annonce le 5 de départ, dans l'ordre croissant des numéros : numéro, prénom puis nom

Annonce arbitres :

« Ce match comptant pour la XXème journée sera arbitré par M… : (annoncer le nom des 3 arbitres inscrits sur la feuille de match »

Fin du protocole : Coup d'envoi - 3 minutes

Contact:

Pour toute question ou remarque, vous pouvez contacter :

Paul LO RE
Conseiller aux Opérations Marketing de la LNB
01.53.94.25.18
paul.lore@lnb.fr



SUIVI DES ENTREES EN JEU

Suivi des joueurs sur le terrain Exemple de méthode de suivi des joueurs présents sur le terrain 13 2 9 4 de départ Périodes $3^{\text{6}\,\text{me}}$ Période Période 2^{ème} Période Période Prolongation(s) d_{eme} **EONIBE B** Suivi des joueurs sur le terrain 10 Ω ω 4 × de départ 2^{ème} Période 3^{ème} Période Période Périodes Période $\mathsf{t}_{\mathsf{pme}}$ Prolongation(s) EQUIPE A



- AVANT LA RENCONTRE
- Situation de début de saison.
- Tous les joueurs d'une équipe ne présentent pas de licence mais des pièces d'identité accompagnées du (des) fax de qualification(s).
- Le Marqueur renseigne le verso de la feuille en écrivant une phrase résumant la situation « Les joueurs de l'équipe A , à défaut de licence, ont présenté une pièce d'identité».
- Les arbitres et les capitaines en titre signent le verso de la feuille.
- Aucun joueur ne vient signer le recto de la feuille.



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004

- AVANT LA RENCONTRE
- Situation de début de saison.
- Un ou plusieurs joueurs ne présentent pas de licence mais une pièce d'identité accompagnée du fax de qualification.
 Cette situation peut se retrouver tout au long de la saison.
- Le Marqueur renseigne le verso de la feuille en écrivant une phrase résumant la situation « Les joueurs de l'équipe A , à défaut de licence, ont présenté une pièce d'identité»,
- Les arbitres et les capitaines en titre signent le verso de la feuille.
- Aucun joueur ne vient signer le recto de la feuille.



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004

AVANT LA RENCONTRE

- Un Joueur ne présente de licence mais une pièce d'identité et le fax de qualification de la LNB sur lequel la date de qualification est expirée.
- Le Marqueur renseigne le verso de la feuille en écrivant une phrase résumant la situation « Les joueurs de l'équipe A , à défaut de licence, ont présenté une pièce d'identité».
- Les arbitres et les capitaines en titre signent le verso de la feuille.
- Aucun joueur ne vient signer le recto de la feuille.



• AVANT UNE RENCONTRE PRO A

- Au cours de la rencontre Espoirs précédant la rencontre PRO A, un joueur ou un entraîneur est sanctionné d'une faute disqualifiante avec rapport.
- Quelle que soit la qualité du sanctionné, il ne participe pas à la rencontre PRO A Il
 peut revenir dans la salle pour la seconde rencontre (spectateur).



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004

AVANT LA RENCONTRE

- Le chronomètre mural ne fonctionne pas.
- Les arbitres devront mettre tout en œuvre pour que la rencontre puisse se dérouler, même avec du retard.
- Au pire travailler « à l'ancienne ».
- Dans tous les cas, la rencontre doit avoir lieu.



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004

PENDANT LA RENCONTRE

- Le Marqueur.
- Le marqueur commet une erreur d'inscription sur la feuille et la corrige immédiatement.
- Aucune erreur au tableau d'affichage.
- 1°- Le marqueur appelle l'arbitre le plus proche (au premier ballon mort, chronomètre de jeu arrêté) et l'informe pour qu'il ait connaissance de l'erreur.
- 2°- Le marqueur attend un temps-mort pour avertir l'arbitre.
- Eviter de faire traverser le terrain à l'arbitre (pas d'arrêt de jeu).





- PENDANT LA RENCONTRE
- Le Marqueur.
- Une erreur d'inscription est découverte sur la feuille de marque après plusieurs actions. Le tableau d'affichage n'est pas conforme à la feuille de marque.
- 1°- Le marqueur appelle l'arbitre le plus proche (au premier ballon mort, arrêter le chronomètre de jeu) et rectifie l'erreur. Il s'efforce de rappeler l'action à l'arbitre de façon claire (en utilisant si possible les noms des joueurs et/ou leurs noms/numéros) et demande après accord de l'Arbitre, la correction du tableau d'affichage.
- Il apparaît important que les O.T.M. essaient de mémoriser également les noms des joueurs pour la catégorie PRO afin de parler le même « langage » que les arbitres



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004



- PENDANT LA RENCONTRE
- Le Marqueur.
- Une erreur d'inscription est découverte sur la feuille de marque après plusieurs actions. Le tableau d'affichage est conforme à la feuille de marque.
- Le marqueur appelle l'arbitre le plus proche (au premier ballon mort, arrêter le chronomètre) et rectifie l'erreur. Il s'efforce de rappeler l'action à l'arbitre de façon claire (en utilisant si possible les noms des joueurs et/ou leurs noms/numéros) et demande après accord de l'Arbitre, la correction du tableau d'affichage. Si un doute subsiste, il appartiendra à l'arbitre de prendre la décision finale.



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004

- PENDANT LA RENCONTRE
- Le Marqueur.
- Substitution flagrante du tireur de lancers-francs.
- Le marqueur doit appeler l'arbitre le plus proche avant que le ballon ne soit à la disposition du tireur <u>avant chaque lancer franc</u>.
- Si l'erreur est découverte pendant ou après les lancers francs, le marqueur doit en informer les arbitres au premier ballon mort, chronomètre de jeu arrêté.





- PENDANT LA RENCONTRE
- Le Marqueur.
- L'arbitre annonce une faute en indiquant le numéro d'un joueur n'étant pas sur le terrain.
- Le marqueur ne doit rien inscrire sans avoir consulté l'arbitre pour avoir le bon numéro.



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004





- PENDANT LA RENCONTRE
- Le Marqueur.
- Un tir au panier est réussi :
 - 1° La tentative de tir à 3 points a été annoncée. Mais un arbitre annonce 3 points alors qu'un autre annonce seulement 2 points.
 - 2° Aucune tentative de tir à 3 points n'a été annoncée. Un arbitre annonce 3 points alors qu'un autre annonce seulement 2 points.
- Le marqueur doit intervenir dès le premier ballon mort et expose la discordance d'annonces. Il valide selon l'indication de l'arbitre.



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004

- PENDANT LA RENCONTRE
- Le Marqueur.
- Lorsque l'un des entraîneurs a pris son 2^{ème} ou son 3^{ème} temps-mort, à quel moment le marqueur doit-il intervenir pour informer l'arbitre?
- Lorsque l'arbitre accorde le Temps-mort.
- Le marqueur annonce bien le nombre de temps-morts à l'arbitre, mais celui-ci ne répercute pas l'information à l'entraîneur concerné.
- Ne pas insister c'est la responsabilité de l'arbitre.



- PENDANT LA RENCONTRE
- Le Marqueur.
- Le marqueur n'a pas tourné la flèche de possession :
 - A. Il s'en aperçoit au bout de quelques actions : Il rectifie et en informe l'arbitre le plus proche.
 - B. Il s'en aperçoit lors d'une situation d'entre-deux : il tourne immédiatement la flècée, prévient l'arbitre et ne doit pas oublier de la retoumer sur la remise en jeu.



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004



- PENDANT LA RENCONTRE
- Le Chronométreur.
- Le chronomètre de Jeu ne démarre pas.
- Le chronométreur <u>doit avoir déclenché</u> son chronographe. Il appelle l'arbitre le plus proche au premier <u>ballon mort</u>, et avec l'accord de l'arbitre procède à l'affichage au chronomètre mural.
- Il est recommandé aux arbitres de s'assurer au briefing que l'appareil permet de corriger le temps (remonté).



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004



- PENDANT LA RENCONTRE
- Le Chronométreur.
- Le chronométreur oublie de démarrer le chronomètre de Jeu.
- Le chronométreur le déclenche (en retard) et avertit <u>obligatoirement</u> l'arbitre au premier ballon mort pourfaire procéder à la correction.





- PENDANT LA RENCONTRE
- Le Chronométreur.
- Le chronométreur oublie d'arrêter le chronomètre de jeu.
- 1 L'arrêt de jeu est en cours. Le chronométreur arrête le chronomètre et avertit l'arbitre afin de procéder à la correction qui s'impose.
- Le chronométreur doit être capable d'indiquer le temps écoulé.
- Si le chronométreur est incapable d'indiquer le temps écoulé, une concertation doit être établie entre les OTM et une réponse doit être fournie.
- 2 Le jeu a repris rapidement. Le chronométreur avertit l'arbitre dès le prochain arrêt de jeu (ballon mort)
- Il est impératif de prévenir les arbitres.



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004

- PENDANT LA RENCONTRE
- Le Chronométreur.
- Il reste quelques dixièmes de secondes à Jouer, Le signal sonore de l'appareil des 24" retentit en même temps qu'un coup de sifflet. Tous les Joueurs et entraîneurs pensent que la rencontre est terminée.
- Lors de la première phase de championnat, les rencontres doivent être menées à leur terme.
- Dans la phase play-off, les dixièmes pourront être négligés.



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004



- PENDANT LA RENCONTRE
- L'Opérateur des 24".
- L'opérateur remet en cours de Jeu, de manière intempestive, son appareil à 24 (situation sans action de tir).
 - A. L'arbitre s'en aperçoit. Application du règlement.
 - B. L'arbitre ne s'en aperçoit pas. Aucune intervention.
 - Il est important de préciser qu'il ne faut pas éteindre les plots pour attirer l'attention des arbitres.





- PENDANT LA RENCONTRE
- L'Opérateur des 24".
- L'opérateur remet, de manière intempestive, son appareil à 24 au cours d'une action de tir.
- Si l'appareil ne permet pas de « rattraper » l'erreur, il ne faut pas intervenir.



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004



- PENDANT LA RENCONTRE
- L'Opérateur des 24".
- Le signal sonore de l'appareil des 24" retentit. Que la violation soit flagrante ou non :
- Les arbitres ne sifflent pas(signal non perçu?):

<u>Aucune intervention n'est possible, la décision est du ressort des Arbitres.</u>



Rencontre Arbitres HN 1 / Responsables O.T.M. de Zone Chartres – Samedi 25 Septembre 2004



- PENDANT LA RENCONTRE
- L'Opérateur des 24".
- Dispute du ballon près de la ligne de touche. Un défenseur <u>s'empare du ballon à deux mains</u> et retombe hors des limites du terrain ?
- L'arbitre siffle ballon hors jeu.
- L'opérateur doit être vigilant et faire en fonction de ce qu'il juge.
- Toutefois, l'arbitre peut faire modifier la décision de l'opérateur en fonction de son jugement.



- 5ème faute et Temps-mort.
- Un joueur est s*a*nctionné de sa $5^{\rm ème}$ faute. Dans le même temps, un temps-mort est demandé par l'une des deux équipes.
- Le marqueur attend que le remplaçant soit clairement identifié avant de demander le temps-mort aux arbitres. Le temps-mort est déclenché dès que l'arbitre accorde le temps-mort.









Fédération Française de Basket-Ball

COMMISSION FÉDÉRALE JURIDIQUE

Section Discipline

Nom:	ENCONTRE				
□ Arbitre □ Aide arbitre □ Ni □ Délégué Fédéral □ Marqueur □ Ni □ Chronométreur □ Opérateur des 24" □ Ni □ Aide marqueur □ Responsable de l'organisation □ Au □ Capitaine A □ Capitaine B □ Date : □ Entraîneur A □ Entraîneur B □ Date :	LA RENCONTRE LFB				
□ Avant la rencontre □ Pendant la rencontre □ Apro Décrire succinctement l'incident ou les motifs d'une faute disqualifia	ès la fin de temps d				
- La feuille de marque a été renseignée par l'arbitre :		П	Oui	□ Non	
La reditte de marque a eté remeignee par s'aresta s		7			
Si non, pourquoi ?					
Si non, pourquoi ?	l'arbitre ?		Avant	☐ Après	
THE COUNTY OF THE PROPERTY OF			Avant Oui	☐ Après	
 Est-ce, AVANT où APRÈS la signature de la feuille de marque par L'aide arbitre, les officiels de table, le Responsable de l'organisation 	n, euille de marque		200 10110		
 Est-ce, AVANT où APRÈS la signature de la feuille de marque par L'aide arbitre, les officiels de table, le Responsable de l'organisatio ont remis leurs rapports à l'arbitre Les capitaines et entraîneurs de chaque équipe, ont contresigné la fe et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures 	n, euille de marque		Oui	□ Non	



Fédération Française de Basket-Ball



C.F.A.M.C.

RÉCLAMATION

RAPPORT		LA RENCONTRE					
Nom:		□ PRO A		LFB			
☐ Arbitre	☐ Aide arbitre	□ PRO B		NF1			
☐ Délégué Fédéral	☐ Marqueur	□ NM1		NF2			
☐ Chronométreur	☐ Opérateur des 24″	□ NM2		NF3			
☐ Aide marqueur	Responsable de l'organisation	□ NM3		Coupe			
☐ Capitaine A	☐ Autre compétition (hors LNB) Préciser:						
☐ Entraîneur A	☐ Capitaine B☐ Entraîneur B						
☐ Observateur		Date : Lieu : Equipe A :		Equipe B		encontre :	
MOMENT DE LA F	RECLAMATION						
- L'incident a eu lieu :							
☐ Avant la ren	contre	☐ Après la fin de temps de	jeu				
st m							
- Si l'incident a eu lieu j	pendant le temps de jeu, préciser au ☐ 2 nd OT ☐ 3 ^{ème} OT			: 🗆 1 🗆 2 🖂	3 D4		
□ I · QI	□ 2 QI □ 3 QI	□ 4 Q1 Prolongat	ion	: 11 112 1	3 14		
- Au moment de l'incide	ent, le score était de : ÉQUIPE A	ÉQUIPI	EB				
- Au moment de l'incide	ent le ballon était mort et le chronon	nètre de jeu arrêté	П	Oui		Non	
- Au moment de l'incident, le ballon était vivant				Oui		Non	
	lé entre : - la fin du temps de jeu et	le retour au vestiaire arbitre	П	Oui		Non	
2 1111100111 0 001 001011	- dans le vestiaire arbitre	TO THE OWNER OF THE PARTY OF TH	П	Oui	ā	Non	
		feuille de marque par l'arbitre	П	Oui		Non	
A FEUILLE DE M	IAROUE					088	
	été renseignée par l'arbitre :		П	Oui	ŭ	Non	
120	oi ?		1000	Cui	-	11011	
31 non, pourqu	01 2						
- Est-ce AVANT ou AP	RÈS la signature de la feuille de ma	arque par l'arbitre ?	П	Avant		Après	
12-14		unataut					
ont remis leurs rapport	ciels de table, le responsable de l'org	ganisation,	П	Oui	H	Non	
ont reinis ieurs rapport	s a r arbitic		144	Out		NOII	
	îneurs de chaque équipe, ont contre	signé la feuille de marque					
et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures		П	Oui		Non		
Si non, pourqu	oi ?						
NATURE DES FAIT	rs						
Utiliser le verso de cet imprimé pour votre rapport		Fait à			Le		
		Signature,					
Rapport à remettre à	l'arbitre pour toutes les rencontres	opposant les équipes engagées	s dan	ns les comp	étition	s nationale	

